



Saint Cyr les Champagnes

Sent Circ las Champagnhas

Bulletin d'information

N° 9 – mars 2017



Le Mot du Maire

En ce début d'année 2017, l'attractivité et le bien vivre de notre commune se confirment.

En effet, Saint-Cyr s'est vu attribuer pour 2016, le label « 1^{ère} fleur » qui récompense les villes et villages fleuris dynamiques qui offrent un cadre de vie accueillant où il fait bon vivre.

Notre commune, déjà dotée de six logements locatifs, va dès le mois d'avril en proposer trois nouveaux conventionnés (un de 100 m² et deux de 75 m²) restaurés par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille dans la maison GÉRAUD.

De plus, nous venons d'acquérir et de nettoyer, à l'entrée du bourg ouest, un autre terrain constructible de 3 755 m² qui vient s'ajouter aux quatre lots à bâtir viabilisés.

Nous avons donc tout pour accueillir de nouveaux habitants.

Nos projets 2016 ont été réalisés et même au-delà. Nous nous efforcerons qu'il en soit de même pour 2017 et toujours sans augmentation de la pression fiscale.

Je remercie nos associations pour leur dynamisme, leurs manifestations connaissent toujours autant de succès. Nous continuerons à les soutenir pour qu'ensemble nous assurions le lien social indispensable au bien vivre ensemble.

Autre engagement important en faveur de notre santé, de notre environnement : la signature de la charte « zéro pesticide » par laquelle la commune s'engage à entretenir son territoire sans herbicide ni pesticide.

La lecture de ce bulletin annuel vous donnera une idée assez précise du travail accompli.

Mais si vous souhaitez de plus amples explications, n'hésitez pas à venir en mairie. Je reste à votre disposition.



Alain PIERREFITTE

Le Conseil Municipal

Maire : Alain Pierrefitte

1^{er} adjoint : Daniel Pichon, est délégué Budget, Voirie communale

2^e adjoint : Sylvette Boudy-Dache, est déléguée Communication, Associations

3^e adjoint : Jacques Penaud, est délégué Bâtiments communaux, Environnement

Conseillers : Franck Barthélémy, Sylvette Lafont, Jean-Pierre Leymarie, Corinne Bouzonie, Sabrina Reynaud, Alain Buisson, Yves Longuechaud



Les comptes rendus des conseils municipaux 2016 sont à la fin du bulletin. **Ils sont affichés sur le tableau extérieur après chaque réunion et les délibérations sont consultables à la mairie.**

Céline Vignaud vous accueille à la mairie les matins **de 9 h à 12 h 30** :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi
(mercredi matin sur rendez-vous)

Tél : 05 53 52 72 34

Fax : 05 53 52 20 89 - Email : mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr

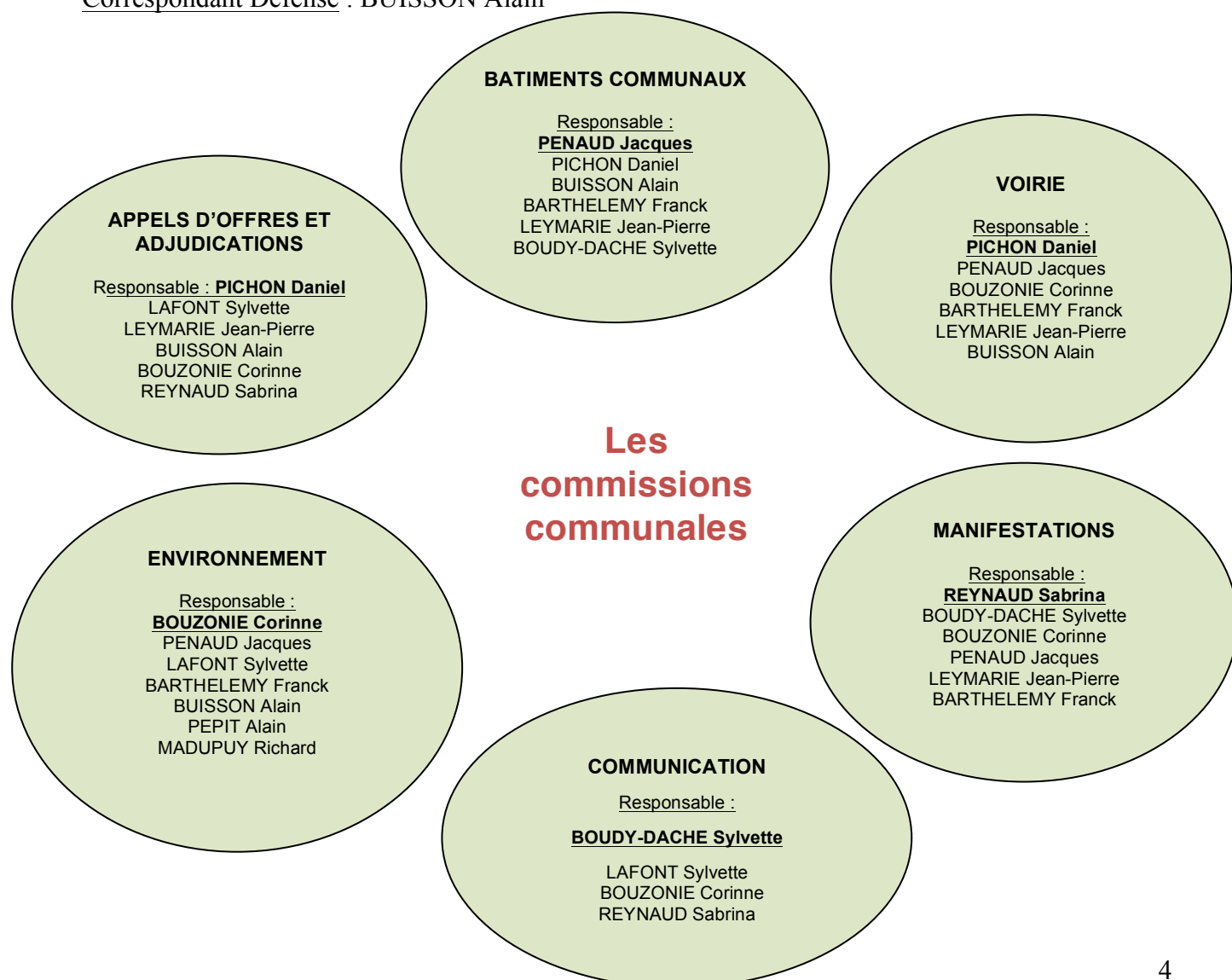
www.paysdelanouaille.fr

Retrouvez les informations de St Cyr les Champagnes sur le site internet
www.paysdelanouaille.fr

Les délégués aux syndicats

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Communauté de Communes Isle Loue Auvézère	PIERREFITTE Alain	PICHON Daniel
Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative de Lanouaille (SIAVSA)	REYNAUD Sabrina LONGUECHAUD Yves	BARTHELEMY Franck LAFONT Sylvette
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nanthiat, Payzac et Excideuil (SIAEP)	PICHON Daniel BUISSON Alain	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette
Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24)	PIERREFITTE Alain BOUDY-DACHE Sylvette	PENAUD Jacques BOUZONIE Corinne
Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur de Thiviers (SMCTOM)	PIERREFITTE Alain PENAUD Jacques	LEYMARIE Jean-Pierre REYNAUD Sabrina
Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Lanouaille – Hall des Sports	LAFONT Sylvette BOUZONIE Corinne	BARTHELEMY Franck BUISSON Alain
Trait d'Union	LAFONT Sylvette	PIERREFITTE Alain

Correspondant Défense : BUISSON Alain



Budget

Budget Primitif 2016

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	186 140.71 €	Produits des services, du domaine et ventes	2 330.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	64 860.00 €	Impôts et taxes	141 985.00 €
Charges de gestion courante	49 789.00 €	Dotations et participations	79 601.00 €
Charges financières (intérêts)	4 600.00 €	Autres produits gestion courante	10 400.00 €
Virement à la section d'investissement	104 317.26 €	Excédent de fonctionnement reporté	174 879.51 €
TOTAL	409 706.97 €	TOTAL	409 706.97 €

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES			RECETTES	
Equipements	Bâtiments communaux	112 460.26 €	Subventions d'investissement	16 399.00 €
	Matériel		FCTVA	20 000.00 €
	Terrains			
	Voirie			
	Accessibilité mairie			
Emprunts		23 201.00 €	Affectation du résultat 2015	125 863.79 €
Résultat reporté		130 918.79 €	Virement de la section de fonctionnement	104 317.26 €
TOTAL		266 580.05 €	TOTAL	266 580.05 €

Situation de la commune

	Saint Cyr les Champagnes						Taux moyens communaux 2016	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Départemental	National
Taxe d'habitation	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	10,42 %	19.42 %	24.19 %
Taxe foncière propriétés bâties	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	13,38 %	27.16 %	20.52 %
Taxe foncière propriétés non bâties	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	98,50 %	87.44 %	49.15 %

Réalisations 2016

Toujours beaucoup d'investissements tant par la commune (environ 130 000 €) que par la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.

- Voirie : environ 56 000 € = routes de Pompadour – Varagnac – Chignaguet – Magnac.
- Réfection de la cour de l'école dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie : 21 000 €. Dorénavant, les personnes à mobilité réduite peuvent se rendre à la mairie sans avoir à monter les escaliers. Il suffit de se rendre dans la cour de l'école.
- Réfection du toit du préau.
- Achat et nettoyage du terrain SEMBLAT.
- La grille de la terrasse de la mairie a été repeinte.
- Achats divers : chapiteau, souffleur, radiateur pour la salle des archives, table pour le cadastre Napoléonien consultable par tous.
- Restauration du Pont de la Jugie.
- Nous continuons l'éradication des fils nus avec le SDE 24 : Le Verdier, Les Quatre Routes, Varagnac, Le Buisson. Le programme devrait s'achever en 2017 avec Las Bordas, Le Pouvereau et Latrade.



Maison Géraud avant travaux



Maison Géraud en travaux



Accès handicapés salle



Accès handicapés mairie

Travaux divers réalisés par les bénévoles



Aménagement floral de la terrasse de la mairie



Fabrication et mise en place d'un habillage bois des buses aux entrées du bourg



Coupe du sapin dans le bourg au carrefour des routes Payzac/Beyssenac



Pose des habillages



Prévisionnel 2017

Nos bâtiments communaux ayant tous été restaurés, une somme importante sera encore investie sur nos routes (environ 88 000 €) avec une aide du Conseil Départemental de 13 000 €.

- Rafrachissement de la mairie : accueil du public et bureau du maire.
- Abaissement et restauration du mur situé entre la Maison GÉRAUD et l'église.
- Réfection des cloches.
- Projet d'un abri de jardin pour les deux locataires de l'ancien presbytère.
- Boîte à livres : transformation de l'ancienne cabine téléphonique en boîte à livres, en libre service.



Terrain Semblat constructible



Mur à restaurer

La vie de la commune

NAISSANCE

Lucie, Romane LACHAUD née le 22 juillet 2016.

BAPTÊME CIVIL

Maéliste , Ludivine LACHAUD, le 16 avril 2016

MARIAGE

Tiphanie Sabine DEROO et Julien Simon LACHAUD mariés le 16 avril 2016.

DÉCÈS

Madame Andréa NÉGRIER épouse PIERREFITTE, décédée le 1er février 2016.

Madame Jeanne CROISILLE veuve MONTEZIN, décédée le 25 juin 2016.

Madame Nadine Jocelyne LACOMBE, décédée le 18 avril 2016.

Monsieur Jean Joseph PIERREFITTE, décédé le 02 septembre 2016.

Monsieur Claude LASTERNAS, décédé le 16 octobre 2016.

NOUVEAUX ARRIVANTS

La commune est heureuse d'avoir accueilli, durant l'année 2016, en résidence principale, **27 nouveaux habitants, dont 12 enfants** :

- 3 maisons nouvellement occupées dans le bourg,
- 4 maisons achetées dans les villages de :
La Nontronie, Aux Ages, Les Quatre Routes, Las Bordas
- 1 construction de maison neuve à Montaleau.

Tout d'abord, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune et nous les invitons à se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches administratives utiles et obtenir toutes les informations nécessaires à leur installation.



Les cérémonies



Chaque année, ont lieu devant le monument aux morts, les cérémonies des 8 mai et 11 novembre. Ces cérémonies constituent une leçon de civisme, particulièrement pour les enfants, dont la participation aux cérémonies est encouragée. A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre dernier, Flavien et Anthony ont lu à l'assemblée un poème, aux côtés de Monsieur le Maire.

Nous invitons tous les enfants de la commune à participer à ces cérémonies pour la lecture de textes ou de poèmes, ou pour le dépôt de la gerbe municipale. Les enfants volontaires sont priés de se faire connaître auprès de la Mairie.



La cérémonie du 19 mars : journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie.

Passage du Tour de DORDOGNE

Après le passage du Tour du Limousin le 19 août 2015 dans notre commune, c'est le tour de DORDOGNE qui a traversé notre campagne le 8 juillet 2016.



Passage du Tour du Limousin dans le bourg



**Passage du Tour de DORDOGNE
Route du cimetière direction Fargeas**



Exercices d'entraînement des pompiers



Les Pompiers du Centre de secours de Juillac ont participé à des exercices d'entraînement à Saint Cyr, le 4 juin 2016.

Les SAINT CYR de France



Cette année, c'est Saint-Ciers-sur-Gironde qui a reçu l'association des SAINT CYR de FRANCE lors de son assemblée générale, pour un moment d'échanges, de partage, de découvertes et de convivialité. A l'issue de ce week-end, l'association a remis un chèque à l'association Handi'Chiens pour aider le

petit Iban âgé de 7 ans, atteint de la myopathie Duchenne pour le financement d'un chien qui l'aidera et l'accompagnera dans sa vie !

Hommage à l'abbé Henri Galice



Septembre 2016 : la chorale bigourdane des Hautes Pyrénées est venue chanter à l'église de Payzac, en hommage à l'abbé Henri Galice, décédé en 1996. Elle a fait une halte à St Cyr, puis a participé au pèlerinage annuel de Notre Dame de Partout au Puy des Âges.

Le Noël des enfants



La Commune compte aujourd'hui 41 enfants, âgés de 0 à 15 ans. Chaque année, la municipalité organise une après midi récréative dédiée aux enfants.

Le dimanche 18 décembre, 26 enfants ont répondu à l'invitation et se sont réunis autour du traditionnel arbre de Noël.

Ce fut l'occasion de faire la connaissance des nouveaux jeunes habitants et des derniers nés, mais aussi de rassembler les enfants scolarisés en Dordogne et en Corrèze.

De nombreux jeux ont été installés dans la salle polyvalente et ont fait le bonheur de tous, des plus petits, comme des plus grands. C'est l'occasion, également, de rassembler les parents et grands-parents, qui eux aussi, participent avec joie à cette après-midi récréative.

Bien attendu, le Père Noël a été fidèle au rendez-vous, puis pour clore cette agréable journée, chacun a pu se régaler autour d'un délicieux goûter préparé par les parents et grands-parents, que nous remercions vivement.

Les aînés



Le repas des aînés a eu lieu le 5 février à la salle polyvalente. Chaque année, c'est l'occasion de réunir les plus de 60 ans, de partager un moment de convivialité autour d'un menu savoureux, dans une ambiance sympathique. 80 personnes se sont déplacées

Les vœux du maire



M. le Maire Alain Pierrefitte, accompagné du Conseil municipal et des agents communaux a adressé dimanche 8 janvier ses vœux aux habitants.

Étaient présents, la conseillère départementale d'Isle-Loue-Auvézère Annie Sedan et Jean-Michel Lamassiaude, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille, des maires de communes alentour, ainsi que des représentants de la gendarmerie de Lanouaille et du centre de secours des pompiers de Pompadour et Juillac.

Alain Pierrefitte a eu une pensée pour les personnes qui nous ont quittés en 2016.

Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux arrivants et a exposé les réalisations 2016 et celles prévues pour l'année 2017.

Puis M. le Maire a annoncé que le label « première fleur » des Villes et Villages Fleuris a été attribué à notre commune pour son embellissement et la mise en valeur de son patrimoine.



Remise des diplômes « Le dire avec des fleurs »

Le dire avec des fleurs



Vous avez été nombreux encore, à vous associer à la commune pour embellir notre cadre de vie. Nos délégués de la commission environnement sont allés à votre rencontre, photographier vos réalisations pour les afficher à la salle des fêtes lors de la cérémonie des vœux, votre coopération a été récompensée à nouveau par une rose de Noël et un diplôme.

Cette année, c'est à **Monique Rougerie** qu'a été décerné le diplôme d'honneur pour son jardin, qui, à l'entrée du bourg, offre aux regards ses superbes palettes de couleurs renouvelées à chaque saison... Et toujours, un grand merci à tous ceux qui, par leurs dons de plants divers, enrichissent nos massifs.



*Si vous souhaitez coopérer à " Le dire avec des fleurs 2017 ", inscrivez-vous à la mairie.
Les membres de la commission vous contacteront dès que possible.*

LA CHARTE ZERO PESTICIDE



La loi Labbé interdit aux collectivités, depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Conscient de l'impact que suscite l'utilisation des pesticides sur l'environnement, l'eau, la flore, la faune et la santé humaine, le Département, en s'appuyant sur son expérience (notamment en matière de gestion des routes), a mis en place « la Charte 0 pesticide ». Avec plus de 200 communes de la Dordogne, nous l'avons signée en 2016 et par cette signature, nous nous engageons à :

- Respecter la réglementation en vigueur (protection de la santé et de l'environnement)
- Élaborer un plan d'action pour l'entretien et le désherbage
- Former le personnel
- Renoncer aux pesticides
- Sensibiliser et informer nos administrés

Concours des Villes et Villages Fleuris : "La première fleur "



<http://www.villes-et-villages-fleuris.com/>

*Aujourd'hui, un label au service de la qualité
de vie des communes*

Et voilà, nous y sommes !

**Ce label qui récompense la qualité des actions menées
par une commune nous a été remis à Périgueux le 24
février 2017.**

Cette consécration récompense une dynamique de plusieurs années pour aménager nos espaces, mettre en valeur notre patrimoine, préserver notre environnement, embellir notre cadre de vie, pour resserrer le lien social et améliorer l'attractivité de notre village.

Nos premières jardinières, ce sont les enfants de l'école, déjà avec Marie-Christine qui les ont plantées ; puis nos élues ont implanté fleurs et arbustes à la salle des fêtes, ajouté des jardinières sur la terrasse de la mairie, aménagé quelques espaces. Le petit doigt était mis dans l'engrenage!

En 2009, conseillée et parrainée par Jean-Marc Célérrier (*agent technique à Lanouaille, très impliqué dans la démarche*), c'est la première inscription au concours départemental dans la catégorie des communes de moins de 1 000 habitants et la première distinction : nous obtenons le prix d'encouragement du jury.

Cette distinction encourage Marie-Christine, qui s'investit totalement dans cette démarche, secondée par Bernard, puis Francis et aujourd'hui Anthony, soutenue par les conseils des membres du Pôle Paysages et Espaces Verts du CD24, d'Alain Pépit et d'Isabelle Berthon.

Et, chaque année, la commune se retrouve à l'honneur :

- en 2010, elle reçoit le prix spécial du jury,
- en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 elle reçoit le 1er prix



Et ainsi, chaque année, la commune a reçu un lot de plantes vivaces offertes par le Conseil Départemental, qui avec les dons de nos habitants et quelques achats, ont permis la mise en place de nos massifs et embelli notre bourg.

Des bénévoles, aussi, ont mis la main à la pâte avec la construction de l'hôtel à insectes et des nichoirs, avec l'arrachage ou la taille des arbres, l'habillage des buses, la participation à "Le dire avec des fleurs"...

Chacun a à cœur de valoriser et de rendre notre village accueillant... MERCI A TOUS !!!

Et, grâce à tout cela, ce panneau indiquera à tous, locaux et touristes, aux entrées du bourg que notre territoire offre une qualité de vie reconnue et attrayante.

Et nous avons également apporté notre modeste part à une belle œuvre collective puisque, cette année, la Dordogne a obtenu le label national "Département Fleuri"



Qu'est-ce qu'une ville fleurie ou un village fleuri ?

- **Une commune qui améliore la qualité de vie**

La qualité de vie devient l'objectif prépondérant des communes qui s'engagent dans la démarche de labellisation Villes et Villages Fleuris.

Cette notion fait référence à la qualité de l'environnement dans sa signification la plus globale, à la fois urbaine, esthétique, écologique, sanitaire ou naturelle.

Le label est progressivement devenu un baromètre de qualité de vie des communes.

- **Une commune qui améliore l'image et l'accueil**

Le label Villes et Villages Fleuris constitue un outil au service de l'accueil en mettant l'accent sur le soin que les communes sont amenées à porter à leur image, dans le respect de leur identité.

Améliorer l'image véhiculée par la commune consiste à faire évoluer les regards du public sur le territoire, que celui-ci soit résident ou visiteur.

- **Une commune qui développe l'économie locale.**

Né d'un objectif d'attractivité touristique, le label Villes et Villages Fleuris a, dès ses origines, été conçu pour favoriser le développement économique des territoires.

La capacité des communes à faire venir ou retenir les hommes et les entreprises apparaît comme un enjeu prioritaire pour développer l'économie d'un territoire.

- **Une commune qui favorise la cohésion sociale**

Bien que l'enjeu social soit apparu plus tardivement dans les critères du label Villes et Villages Fleuris, il représente aujourd'hui un élément essentiel d'appréciation et constitue un indicateur privilégié dans la démarche de valorisation paysagère.

Le label est souvent utilisé par les municipalités comme levier pour mobiliser acteurs et habitants autour d'un objectif de valorisation partagé.

- **Une commune qui agit en faveur de l'écologie**

Depuis quelques années, le label Villes et Villages Fleuris devient un référentiel qui permet aux collectivités de mettre en œuvre et de mesurer leur stratégie en faveur de l'écologie.

Dans le cadre d'une démarche de labellisation, la commune est amenée à s'interroger sur sa stratégie de lutte contre le changement climatique, sur sa politique de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources, ainsi que sur sa capacité à adopter des modes de consommation, de gestion et de production responsables.



Nombre de communes labellisées dans le département

	1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs	Nb de communes
Dordogne	15	13	1	2	31

Renseignements utiles

Carte Nationale d'Identité - Demande à faire à la mairie du domicile (jusqu'à mi-mars)



Un nouveau dispositif d'enregistrement des cartes nationales d'identité va être mis en place à partir de mi-mars, les demandes de CNI devront être faites auprès des mairies équipées du dispositif biométrique (procédure identique à celle des passeports).

A partir de mi-mars, la mairie de Saint Cyr les Champagnes ne pourra plus enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité.

Depuis le 1er janvier 2014, la **durée de validité** de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans pour les personnes majeures** et reste valable **10 ans pour les mineurs**.

L'allongement des 5 ans concerne les nouvelles cartes d'identités sécurisées (plastifiées) des personnes majeures délivrées à partir du 1er janvier 2004. Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation des 5 ans de la validité est automatique, elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Passeport - Demande à faire auprès d'une mairie équipée du dispositif biométrique

Les demandes de passeport doivent être déposées par les usagers dans une commune de leur choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors de département, indépendamment de leur lieu de domicile. En vue de simplifier les démarches des usagers et de sécuriser le recueil des informations, un dispositif de pré-demande en ligne a été mis en place depuis le 1^{er} juillet 2016 : <https://ants.gouv.fr>

⇒ **Les mairies dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres (CNI et PASSEPORT) sont : Périgueux, Thiviers, Nontron, Excideuil, Objat...**

Bientôt 16 ans ! pensez au recensement - Démarche à faire à la mairie du domicile

Tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet www.mon-service-public.fr. **Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.** La mairie vous remettra une attestation de recensement à conserver impérativement dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Autorisation de sortie du territoire français pour les mineurs

La loi n°2016-731 du 3 juin 2016 a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale.

Ce nouveau dispositif est entré en vigueur le 15 janvier 2017 et concerne tous les déplacements de mineurs vers l'étranger, quelle que soit leur nationalité et y compris les déplacements organisés dans le cadre d'accueils collectifs.

L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un **formulaire CERFA n°15646*01**, disponible en mairie ou en ligne sur le site internet service-public.fr. Ce CERFA sera **signé par un seul titulaire de l'autorité parentale** et devra être accompagné de la **copie d'une pièce d'identité du signataire**. Il n'y a aucune procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture. Afin d'être autorisé à quitter le territoire national, le **mineur devra avoir en sa possession l'original du CERFA et une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).**

Carte grise - Démarche à faire auprès de la Préfecture ou par correspondance

Achat de véhicules, changement adresse ou état civil, demande de duplicata en cas de perte ou vol

Le guichet des cartes grises de la Préfecture est **ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 13H00.**

Renseignements téléphoniques : 05.53.02.25.42

Permis de conduire - Démarche à faire auprès de la Préfecture ou par correspondance

Établissement du permis de conduire international, changement d'adresse ou d'état civil, duplicata en cas de perte ou vol, permis de conduire poids lourds (liste des médecins agréés et imprimé du certificat médical disponibles en mairie). Le guichet des permis de conduire est **ouvert du lundi au vendredi :**

- **de 8H30 à 13H00** pour tous renseignements, constitution et dépôt de dossier.
- **de 14H00 à 16H15, uniquement pour la remise du nouveau permis.**

Renseignements téléphoniques : 05.53.02.25.52

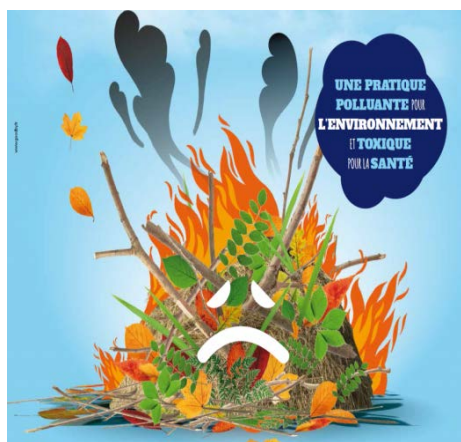
Renseignements utiles

EMPLOI DU FEU

Chaque année, l'emploi du feu est règlementé :

- ⇒ l'usage du feu est totalement **interdit** pendant les périodes, à risque élevé, soit **du 15 février au 15 mai, puis du 15 juin au 15 octobre,**
- ⇒ l'usage du feu est **règlementé** pendant les périodes moins sensibles, soit **du 16 mai au 14 juin, puis du 16 octobre au 14 février.**

Seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations, après les avoir déclarées en mairie et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir...)



Le brûlage des déchets verts est interdit.

On entend par déchets verts : les tontes de pelouses, la taille des haies, les feuilles mortes et les résidus d'égoutage.

Des solutions existent : le compostage, le broyage et le paillage...les particuliers peuvent déposer leurs déchets verts en déchetterie.

Sont encore autorisés à être brûlés à l'air libre les végétaux issus de travaux forestiers ou agricoles, sous réserve de respecter la période d'interdiction réglementaire.

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens, en liberté sans leur maître, est interdite. Un arrêté municipal précise que tout chien, non accompagné de son maître ou de son gardien, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière. Les contraventions seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ELAGAGE DES ARBRES

Les arbres implantés en terrain privé, dont la frondaison surplombe le domaine public doivent être élagués afin de garantir la pérennité des routes, car ils sont susceptibles de mettre en péril la sécurité des usagers de la route, de plus, par l'humidité qu'ils entretiennent au niveau de la chaussée, ils en accélèrent le vieillissement et les dégradations.

L'égoutage des arbres situés en bordure de voie publique est à la charge du propriétaire qui doit les élaguer à l'aplomb du domaine public (c'est-à-dire à l'aplomb de la propriété privée et non à la limite du goudron).

Concernant la plantation d'arbres et d'arbustes le long de la propriété voisine, les règles suivantes sont à respecter :

- les arbres dont la hauteur sera supérieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine,
- les arbres ou arbustes dont la hauteur sera inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 mètre de la propriété voisine.

Renseignements utiles

PORT DU CASQUE VELO OBLIGATOIRE POUR LES JEUNES

À partir du 22 mars 2017

1. En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent être coiffés d'un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.
2. Un conducteur de cycle âgé de plus de 18 ans qui transporte un passager de moins de 12 ans ou accompagne un conducteur de cycle de moins de 12 ans doit s'assurer que celui-ci est bien coiffé d'un casque dans les conditions prévues au 1. Le fait de contrevenir à ces dispositions est puni d'une amende de 4^{ème} classe (actuellement 135 €) - JO du 22/09/2016 -

LES PHARMACIES DE GARDE

Téléphone : 32 37

A savoir : sur internet en faisant le www.3237.fr vous aurez les pharmacies les plus proches de votre domicile, que ce soit en Dordogne, Corrèze ou Haute Vienne.

A Excideuil, il y a toujours une pharmacie ouverte le samedi après-midi.

Il en est de même à St Yrieix. Elles sont ouvertes jusqu'à 18h.

RECENSEMENT



Au début de l'année 2016, vous avez reçu la visite de Mme Monique Lachaud, notre agent recenseur et vous pouvez maintenant consulter les statistiques sur le site de l'INSEE à la page suivante :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-24397>

Aujourd'hui, nous sommes 274 habitants

Évolution de la population de SAINT CYR

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
642	584	524	687	672	749	793	807	836
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
810	730	766	750	800	850	893	896	855
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
832	877	834	778	751	681	676	614	557
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2008
519	457	380	339	313	295	276	276	274
2009	2010	2011	2012	2013	2014	-	-	-
277	279	282	280	278	268	-	-	-

Renseignements utiles

ELECTIONS

La commune compte à ce jour **224 électeurs français**. Les personnes n'ayant pas effectué leur inscription dans leur nouvelle commune avant le 31 décembre 2016, ne pourront pas participer aux prochains scrutins 2017. Les prochains scrutins sont

Élection présidentielle	
23 avril 2017 7 mai 2017	
Élections législatives	
11 juin 2017 18 juin 2017	

SALLE POLYVALENTE

Elle est à réserver auprès de la mairie. Marie-Christine Penaud est chargée de l'état des lieux et de la remise des clés. Les tarifs sont les suivants :

Location aux associations de la commune :

48 € et consommation EDF

Location aux particuliers de la commune :

180 € du 1^{er} mai au 30 septembre et 200€ du 1er octobre au 30 avril

Location aux particuliers et associations extérieurs à la commune :

- 300 € du 1er mai au 30 septembre et 320€ du 1^{er} octobre au 30 avril
- Un chèque de caution de 200 € est demandé
- De plus, le locataire est responsable des détériorations occasionnées
- Si la salle n'est pas remise en état de propreté, il sera retenu 40 €
- Une priorité est réservée aux associations et aux habitants de la commune



Saint Cyr autrefois



C'est avec curiosité ou nostalgie que l'on se penche sur ces vieux souvenirs.....

Nous avons découvert quelques vieilles cartes postales de notre village, mémoire de notre passé.

Sans aucun doute, elles évoqueront de nombreux souvenirs chez nos anciens et elles interpellent peut-être nos jeunes générations qui y prendront toute la mesure de notre histoire commune....

Si vous possédez vous même d'anciennes photos ou cartes postales de la commune ou de ses habitants, nous serions heureux de les découvrir.

N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire partager tous vos trésors, témoins d'une autre époque.

Cette collecte, " à la recherche du temps perdu", pourrait donner lieu à une exposition sur le Saint Cyr d'antan, avec ses habitants, ses commerces, ses foires, ses fêtes etc.... notre histoire en somme ?



La Communauté de Communes Isle – Loue - Auvézère

Une Communauté de Communes agrandie Isle-Loue-Auvézère en Périgord



Depuis 1^{er} Janvier 2017, la **Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord** a rejoint la **Communauté de Communes du Pays de Lanouaille** pour rassembler 28 communes et leurs 13 970 habitants, renommée **Isle-Loue-Auvézère en Périgord** :

Anhiac, Angoisse, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac-Auvézère-Val d'Ans (commune nouvelle regroupant Cubjac, la Boissière d'Ans et Saint-Pantaly d'Ans), Dussac, Excideuil, Génis, Lanouaille, Mayac, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint-Cyr Les Champagnes, Saint Germain des Prés, Saint Jory Las Bloux, Saint Martial d'Albarède, Saint-Médard d'Excideuil, Saint Mesmin, Saint Pantaly d'Excideuil, Saint Raphaël, Saint Sulpice d'Excideuil, Saint Vincent sur l'Isle, Salagnac, Sarlande, Sarrazac, Savignac Lédrier.

Le 18 janvier 2017, à la mairie d'Excideuil, les conseillers communautaires se sont réunis pour le premier conseil de la nouvelle intercommunalité. A l'ordre du jour : l'installation du conseil communautaire, l'élection du président et des vice-présidents, le vote du nouveau nom.

- **Président élu** : M. Bruno Lamonerie, *président sortant de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille.*

Sur proposition de son président, le Conseil a décidé d'élire 10 vice-présidents :

- **Développement économique et jeunesse** : Corinne Ducrocq, maire de Coulaures;
- **Administration générale et communication** : Jean-Michel Quéméré, maire de Mayac;
- **Rivières** : Jean-Michel Lamassiaude, maire de Payzac;
- **Culture** : Christelle Pourcel, maire de Brouchaud ;
- **Action sociale** : Jean-Pierre Cubertafo, maire de Lanouaille ;
- **Urbanisme** : Jean-Jacques Boyer, adjoint au maire de St Médard d'Excideuil ;
- **Tourisme** : Guy Bouchaud, maire de St Mesmin ;
- **Environnement** : Alain Meyzie, maire de Sarlande ;
- **Aménagement de l'espace** : Michel Dupuy, maire de St Martial d'Albarède ;
- **Habitat** : Bruno Chapuis, maire de Génis.

Le Mot du Président

Mesdames, Messieurs,

L'année 2016 aura marqué un tournant pour notre Communauté de communes. En effet, comme je vous l'indiquais l'année dernière, au 1^{er} janvier 2017, notre modeste mais active communauté de 11 communes s'étendra désormais à 19 nouveaux membres, issus de l'ancienne Communauté de communes Causses et Rivières en Périgord.



Cette extension, vous le savez, je l'ai soutenue et défendue, tant je croyais à la nécessité de nous agrandir pour continuer à exister dans le paysage institutionnel actuel.

Après près d'un an de travail intense et passionnant, l'ensemble des élus de notre future Communauté ont appris à se connaître, à travailler ensemble, à esquisser les contours de ce que sera notre intercommunalité. Nos compétences changeront peu, nous continuerons à servir le territoire et à l'aider à se développer en matière d'assainissement, de culture, d'habitat, d'action sociale, de soutien à l'activité économique...

Je tiens à saluer le travail effectué. Nous ne comptons plus les réunions et groupes de travail qui ont planché sur la définition de notre futur commun. Sachez que l'ensemble de nos travaux et débats s'est déroulé dans un climat serein et studieux, dans le souci du territoire et de ses habitants.

Cette nouvelle étape de l'intercommunalité doit nous permettre collectivement de poursuivre le travail qui a été mené au sein de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille depuis plus de 15 ans. Elle doit permettre notre affirmation et notre volonté d'agir pour tous les acteurs de ce territoire. Elle doit permettre à chacun d'appréhender l'importance de l'action intercommunale.

Le travail mené en 2016 se poursuivra en 2017. Cette fois, il ne s'agira pas de prévoir notre action pour nos 30 communes mais bien de la mettre en œuvre. Nous organiserons une communication spécifique à ce sujet afin que chacun d'entre vous puisse appréhender la nouvelle Communauté de communes, ses compétences et ses projets.

Enfin, je tenais à vous informer que, comme je m'y étais engagé auprès de mes collègues, je remettrai mon mandat de Président en jeu en janvier 2017. Sans vous assommer de considérations juridiques, la loi actuelle m'aurait permis de continuer à exercer mes fonctions sans demander à mes collègues de bien vouloir m'accorder de nouveau leur confiance. Mais j'ai souhaité les assurer de ma volonté que ce rapprochement soit le plus transparent, le plus démocratique et le plus consensuel possible. Aussi, en janvier, je remettrai ma démission à Madame la Préfète, avant de soumettre à mes collègues ma candidature pour continuer à présider l'intercommunalité. Ce mandat me passionne et je souhaite poursuivre mon engagement au service de notre grande intercommunalité comme je l'ai fait depuis 12 ans pour le Pays de Lanouaille.

En cette période de reconstruction territoriale, je souhaite que la solidarité demeure une valeur dominante, pour que chacun soit fier de contribuer au développement de ce territoire. C'est sur cet engagement que je tiens à vous adresser, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour l'année 2017.

Bruno LAMONERIE

Président de la Communauté de communes du Pays de Lanouaille
Conseiller départemental du canton Isle-Loue-Auvézère

Le réseau des médiathèques

La Communauté de Communes vous propose, depuis 2012, l'accès à un réseau intercommunal de lecture publique. Il s'agit de structures intercommunales reliées entre elles :

- ◆ le point-lecture de **Dussac**, ouvert le 14 février 2012
- ◆ la médiathèque de **Lanouaille**, ouverte depuis le 2 octobre 2012
- ◆ la médiathèque de **Payzac**, ouverte depuis le 6 mars 2013.
- ◆ une 4ème structure rejoint le réseau en 2017 : la médiathèque **d'Excideuil** .



Ce réseau permet de mettre en commun les documents des structures pour que tous leurs usagers puissent les emprunter. Un abonné peut par exemple, emprunter des livres à Dussac, les rapporter à Lanouaille et réserver un ouvrage présent à Payzac. Les documents "voyagent" entre les structures pour que vous les trouviez où vous le voulez !

Vous avez la possibilité de consulter [un catalogue en ligne](#).

Ainsi, vous pouvez savoir, de chez vous, si le réseau possède un ouvrage. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez en suggérer son acquisition ou le commander à la BDP.

La carte est délivrée dans chaque médiathèque :

Son tarif est de 7 € par an et par famille.

L'abonnement est gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et les personnes handicapées.

→ Vous pouvez emprunter des livres, des revues, des CD et des DVD.

→ Vous avez la possibilité également de venir consulter Internet, vous servir de traitements de texte, vous informer et étudier grâce aux ordinateurs à votre disposition.

→ L'auditorium de la médiathèque de Lanouaille et la salle d'animation de la médiathèque de Payzac accueillent des classes, des conférences, expositions, contes et projections de films.

Quels sont les horaires d'ouverture ?

• **Le point-lecture de Dussac** - Tél. 05 53 52 58 32. Le Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 8h15 à 12h15 & de 14h15 à 18h15, le Samedi et le Dimanche : de 8h15 à 12h15

• **La médiathèque intercommunale de Lanouaille** – 8 rue du Limousin -

Tél. 05 53 52 65 65. Mardi : de 10h00 à 12h30, Mercredi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h30 et Samedi : de 10h00 à 12h30 & de 14h00 à 16h00.

• **La médiathèque intercommunale de Payzac** – place Jean-Pierre Timbaud -

Tél. 05 53 62 54 77. Mardi : de 9h30 à 12h00, Mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, Vendredi : de 14h00 à 18h00 et Samedi : de 9h30 à 12h00

• **La médiathèque intercommunale d'Excideuil** - 05 53 62 15 42 - bibliotheque@excideuil.fr
Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, Jeudi de 10h à 12h, Samedi de 10h à 12h.



ASSOCIATION TRAIT D'UNION

Le Service d'Aide à Domicile de l'Association TRAIT D'UNION est à votre disposition pour :

Répondre à vos besoins

Il accompagne les personnes âgées et les personnes handicapées résidant sur les communes d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Cyr les Champagnes, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac et Savignac-Lédrier.

Il réalise pour elles les tâches ménagères et les aide dans l'accomplissement des actes de la vie courante.

Répondre à vos attentes

Il existe depuis plus de 30 ans, est autorisé par le Président du Conseil Départemental et agréé qualité par le Préfet.

Il vous est possible de bénéficier de réduction d'impôt ou de crédit d'impôt.

Une très large majorité des bénéficiaires se disent globalement satisfaits du service et déclarent avoir confiance en leur aide à domicile.

Le Service d'Aide à Domicile de l'Association TRAIT D'UNION c'est en quelques chiffres

- ❖ 16 Agents et Employées à Domicile, 13 Auxiliaires de Vie Sociale et 3 Administratifs
- ❖ Environ 280 bénéficiaires
- ❖ 34 000 heures d'intervention par an

Pour nous contacter

Association Trait d'Union

Place de la Mairie

24270 ANGOISSE

du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél. : 05 53 52 49 66

Courriel : trait-union24@orange.fr

Accès par le parking de la salle polyvalente, côté cantine scolaire.

Appareil de téléassistance :

Nouveauté sur la loi de finances 2017 : généralisation du crédit d'impôt de 50% en faveur des services à domicile pour l'ensemble des ménages, jusqu'alors réservé aux personnes exerçant une activité professionnelle et aux demandeurs d'emploi.

Les retraités, non assujettis à l'impôt sur le revenu, bénéficieront de ce crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais d'abonnement annuel à compter de 2017.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION d'EAU POTABLE de Payzac Savignac-Lédrier

Pluies d'hiver et de printemps ont marqué le début de l'année 2016 en rechargeant les nappes, suivie par une sécheresse d'été et d'automne très marquée mais sans conséquence sur notre ressource l'Auvézère. La consommation devrait être légèrement supérieure à 2015, sans augmentation du prélèvement dans la rivière grâce à un bon rendement du réseau de distribution supérieur à 80%.

Les travaux terminés ou commencés au cours de l'année 2016 :



Réservoir Lanouaille
avant travaux

- La fin du renouvellement des conduites fonte 150 à la Croix Merle commune de Savignac-Lédrier.
- La fin de la réhabilitation complète du réservoir de Lanouaille financé par le SIAEP suivi par la mise en place d'une fresque avec pour thème nos productions agricoles et financée par la Commune de Lanouaille, la Communauté du pays de Lanouaille et la Fondation Agir du Crédit Agricole.
- La fin de la couverture de l'agrandissement de l'usine de Payzac avec l'aide du Département.
- Les travaux prévus au budget 2016 sont en cours sur les trois réservoirs restant à réhabiliter dans l'ordre suivant : le réservoir au sol de la Chapelle aujourd'hui presque terminé, suivi par le réservoir au sol de Cornut (Commune de Génis) puis le réservoir sur tour de La Chapelle mais uniquement pour des travaux de remplacement des conduites. Ces travaux ont été attribués à la Sté VTC de Thiviers. Estimation 270 000 € HT.
- Le renouvellement des canalisations vers Cornut en amont et en aval du Pont de Savignac Lédrier sur une longueur de 1800m environ en fonte diamètre 200mm sont terminés.



Réservoir Lanouaille
après travaux

Ainsi, cette conduite est renouvelée depuis le réservoir sur tour de la Chapelle jusqu'au pied du village du Puybialy. Ces travaux ont été confiés à la Sté ERCTP. Estimation 195 000€ HT.

Au niveau gestion administrative :

Comme nous vous l'expliquions dans le bulletin 2015, la loi **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sortie en Août 2015 bouscule l'organisation territoriale des collectivités. La compétence **Eau Potable** passera en 2020 aux Communautés de Communes. Pour ne pas être absorbé par les Communautés, le périmètre d'action du Syndicat doit couvrir **trois Communautés de Communes**.

Ainsi, le **Syndicat de Payzac Savignac-Lédrier doit fusionner avec les Syndicats d'Excideuil et de Nanthiat**. L'arrêté préfectoral du **26/09/2016** a signifié leur dissolution et la création au premier Janvier 2017 du **Syndicat Nord Est Périgord**, siège social à Lanouaille avec 27 Communes membres soit 54 délégués, 7 700 abonnés, 880 kms de conduites. Les gestionnaires gardent leurs contrats respectifs: SOGEDO pour Excideuil et Payzac Savignac Lédrier, SAUR pour Nanthiat. **Début Janvier 2017**, la première réunion de ce nouveau syndicat procèdera à **l'élection de son Président et à celle du bureau**. Souhaitons que l'importante assemblée qui compose ce nouveau Syndicat sache œuvrer pour le bien de tous et le respect de chacun.

Se termine ainsi l'histoire de notre Syndicat Payzac Savignac-Lédrier créé en 1951 sous l'impulsion de Mrs Devaud et Contrant avant de s'étendre sur 8 Communes supplémentaires : Lanouaille, Angoisse, Sarlande, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, Salagnac, Génis et Ste Trie.

Pour votre service :
Contact SOGEDO Excideuil
Tél. : 05 53 62 41 33

Le Président du SIAEP de Payzac Savignac Lédrier
Albert Pouquet
Tél. : 05 53 52 70 61 ou 06 30 72 35 48

Syndicat Intercommunal d'Accompagnement de la Vie Scolaire et Associative S.I.A.V.S.A



Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

**La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences
à la Mairie de Lanouaille**

les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Tél : 05 53 52 72 71

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- La Présidente ou le secrétariat,
- les délégués de votre commune : Sabrina REYNAUD ou Yves LONGUECHAUD
- ou composer le **n°vert 0800 024 001**- touche 2 : transports scolaires, consulter le site www.dordogne.fr – Infos pratiques – « Sur la route » du Conseil Départemental de la Dordogne
- écouter : FRANCE BLEU PERIGORD (Standard : 05.53.06.20.00)

Nouveau : Le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. Les familles sont rapidement informées en cas d'intempérie ou d'éventuelles perturbations.

Fonctionnement :

Le SIAVSA dessert les écoles maternelles et primaires d'Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande et Sarrazac, mais aussi le Collège Plaisance de Lanouaille, le Lycée Agricole de La Faye et le Lycée Jean Baptiste Darnet à Saint Yrieix la Perche.

Cela représente le transport de 253 élèves pour l'année scolaire 2016/2017 sur 13 circuits dont un en régie.

Le syndicat a pour particularité d'offrir, par décision du conseil syndical du 12 septembre 2014, la **gratuité pour les élèves fréquentant les écoles des communes adhérentes au syndicat et un coût de 16 euros par an pour les collégiens qui sont scolarisés au collège Plaisance** de Lanouaille. Le ticket unique, qui devrait être payé par les familles, est donc pris en charge par les communes.

Inscriptions :

Le SIAVSA a l'obligation d'inscrire l'ensemble des élèves transportés et de remettre à chacun d'eux la carte de transport éditée par le Conseil Départemental. Celle-ci est nominative et personnalisée avec une photo. Le Syndicat doit **impérativement** transmettre les dossiers de demande d'inscription **avant 31 Juillet** au Conseil Départemental de la Dordogne.

Les inscriptions ont lieu durant le mois de juin et début juillet. Les parents doivent venir au secrétariat pour compléter un dossier d'inscription.

Discipline :

Dans les transports, le Syndicat joue un **rôle préventif**, il participe à la diffusion du code de bonne conduite des élèves et il a compétence pour sanctionner tout acte d'indiscipline ou de comportement incompatible avec le bon déroulement du voyage. Chaque élève est tenu de respecter le code de bonne conduite.

Sécurité :

Depuis septembre 2013, le **port du gilet fluorescent est obligatoire** du mois de septembre jusqu'au mois de juillet, du domicile jusqu'à la porte des établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées), et au retour. Le port des **ceintures de sécurité** est **obligatoire** dans les cars.

Les enfants inscrits auprès du SIAVSA doivent impérativement respecter les consignes de sécurité et de discipline, de leur domicile, jusqu'à la porte des établissements scolaires, sous peine de sanction.



Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

Les Chemins Rouges - 24 270 DUSSAC - Tél : 05.53.52.65.16
Fax : 05.53.52.08.02 - Mail : contact@smctom-thiviers.com

LA GAZETTE DU TRI

La collecte, comment ça marche ?



La **collecte** des Ordures Ménagères est effectuée dans nos communes par le **SMCTOM de Thiviers**.
Les Ordures Ménagères se découpent en plusieurs catégories :

- Les Déchets Ultimes, nos sacs noirs, traités par enfouissement.
- Les Emballages Recyclables, nos sacs jaunes, transformés en de nouveaux objets.
- Les Emballages en Verre, pots, bouteilles et bocaux, recyclés en nouvelles bouteilles.
- Les Déchets Bio-Dégradables (fermentescibles), qui doivent être compostés à la maison de préférence.
- Les Déchets Encombrants (volumineux, dangereux, toxiques, polluants...) qui sont à déposer obligatoirement en déchetterie.



Le **traitement** de ces déchets est géré par le **SMD3**, Syndicat Départemental en charge des principales installations de traitement (Centre de tri des emballages et Centre d'enfouissement).
Tout cela est financé par les usagers eux-mêmes via la **TEOM**, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est calculée dans les impôts fonciers, en fonction des bases foncières des communes. C'est le **SMCTOM** qui perçoit cette **TEOM**.
Il faut savoir que malgré les augmentations de charges liées aux carburants, aux traitements des déchets et autres, le taux d'imposition reste inchangé depuis 2003 (12.5%).

Les caractérisations des déchets recyclables . . .

La particularité des sacs jaunes, c'est que les matériaux (emballages) sont rachetés par les recycleurs car c'est pour eux de la matière première. Le recyclage des emballages consomme moins d'énergie que la transformation de ressources naturelles pour la fabrication des mêmes produits, il limite également l'extraction de ces matières premières naturelles (pétrole, bois, minéral de fer...). Cette revente permet au **SMCTOM** de limiter les coûts de collecte et de traitement des emballages (tri par matériaux).
Mais tout ce que nous apportons au Centre de Tri est **contrôlé**, on appelle ça des **caractérisations**. Elles permettent d'identifier

«**TAUX DE REFUS EN HAUSSE**»

Lors de ces contrôles, chaque matière est triée, papiers, cartons, bouteilles plastiques, métal . . . mais également les erreurs de tri !! C'est le **REFUS DE TRI**.
Malheureusement ce taux de refus de tri est en augmentation ces derniers mois, ce qui nous vaut des pénalités financières.
Ces erreurs sont lourdement taxées et viennent "amputer" les recettes de la revente de matériaux.

Le **SMCTOM** met tout en œuvre pour une gestion étroite des coûts liés à la collecte des Ordures Ménagères, mais c'est vous, usagers du quotidien, qui agissez sur la qualité du tri que nous collectons.

Restes de repas, couches de bébé, sacs de cendres, fruits pourris, jouets, objets en plastiques divers, bâches agricoles, sacs noirs, tubes métal, sciures . . .

Voici une liste non exhaustive de ce que nous pouvons retrouver dans les sacs et conteneurs à couvercles jaunes.

Il nous paraît anormal que l'incivilité d'une partie de la population nuise au bon déroulement du processus de recyclage de nos emballages, sans compter la punition financière supportée par . . . tous les usagers.

Exemple de
collecte des
conteneurs jaunes
semaine 46
(du 14 au 20
Novembre 2016)



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

- Dans le sac jaune ou le conteneur jaune, je ne mets que des **EMBALLAGES**, en plastique, en carton, en métal.
- Je mets également les papiers, journaux, revues, magazines. Tous les papiers encrés en fait.
- Mes emballages doivent être simplement vidés et raclés de leur contenu.
- Je n'imbrique pas mes emballages, par exemple pas de journaux dans les cartons de lessive ou de bouteilles plastiques dans les boîtes métal.

Le tri des emballages n'a pas de caractère obligatoire pour l'instant. C'est une simple question de bon sens et de prise en compte de notre environnement pour les générations futures.

Alors s'il vous plaît, respectez ces petites consignes ou n'utilisez pas du tout les sacs jaunes et les conteneurs à couvercles jaunes.



Attention au déchets verts à la déchetterie !



Les fréquentations des déchetteries sont en constante augmentation chaque année. C'est un bon point car tous les déchets peuvent rejoindre leurs filières de retraitement et ainsi être valorisés.

Mais il existe des déchets qui peuvent se recycler sans passer par la déchetterie, **la tonte de pelouse par exemple.**

Actuellement nous collectons environ 1 500 tonnes de déchets verts par an, qui sont traités par broyage et compostage. Ce sont des traitements coûteux car c'est un processus complexe et énergivore auquel il nous faut rajouter le transport vers le centre de compostage.

S'il apparaît normal de récupérer les déchets de tailles, d'élagage et autres entretiens de haies et d'arbustes, **trouvez-vous logique de transporter la tonte de vos pelouses avec votre véhicule jusqu'à la déchetterie, pour qu'ensuite nous l'emmenions vers le centre de compostage ?**

La tonte de pelouse doit être, de préférence, traitée à domicile par compostage au fond du jardin, en paillage du potager ou des haies pour amender la terre, en paillage des bordures pour désherbage, en mulching (technique qui broie l'herbe en fines particules qui permet d'enrichir votre pelouse) . . .

Jours et Horaires d'ouverture des déchetteries

Horaires : De 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Thiviers ouvert : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi et mardi après-midi.

Mayac ouvert : Du mardi au samedi (Avril à Octobre) et Mardi, mercredi, jeudi et samedi (Novembre à Mars)

Payzac ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi.

La Coquille ouvert : Mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Hautefort ouvert : Mardi, mercredi, jeudi et samedi

Brigade de gendarmerie de Lanouaille



Adjuncte LAVANANT

En Août 2016, LAVANANT Sabine, âgée de 44 ans, a obtenu le grade d'adjuncte. Originnaire du FINISTERE où elle a passé 11 ans à la Brigade de St Pol de Léon, elle est arrivée à la BP LANOUAILLE le 01/08/2014. Elle y exerce les fonctions de commandante de Brigade.



Gendarme PEREZ

Le Gendarme PEREZ Jean Baptiste est âgé de 31 ans. Il est originaire du TARN. Il est arrivé le 01/09/2014 dans le cadre de la passerelle Police/Gendarmerie après avoir exercé pendant 5 ans en tant que gardien de la paix à PARIS. Actuellement inscrit au concours OPJ, nous lui adressons nos vœux de réussite.



Gendarme TUVACHE

Le Gendarme TUVACHE Sylvain est âgé de 33 ans. Après 5 ans dans le monde de la chimie, il a choisi la gendarmerie. Il est arrivé le 07/04/2015 à la BT de LANOUAILLE.



Gendarme DELATTRE

Le Gendarme Adjoint Volontaire DELATTRE Thibaut est affecté depuis le 04/10/2012 à LANOUAILLE. En 2016, il a été nommé Brigadier-Chef.



Gendarme BARBESANT

Le Gendarme BARBESANT Rémi, marié, 30 ans, est arrivé en juillet 2016 dans la région. Ce Niçois d'origine, passionné de rugby, est en pleine découverte de l'Aquitaine et du Périgord.



La brigade de LANOUAILLE a gagné un effectif cette année avec l'arrivée du gendarme BARBESANT Rémi. Les 5 personnels de la brigade de LANOUAILLE travaillent avec les brigades de THIVIERS et de LA COQUILLE. Le Major RAVAILHE est toujours à la tête de cette communauté de brigades composée de 4 femmes et 16 hommes. Il est secondé par l'Adjudant Chef BALLANDRAS, commandant de la brigade de THIVIERS. Cette année a été marquée par un beau travail judiciaire et un taux de résolution des enquêtes au-dessus de la moyenne nationale.

Contacts :

Brigade de THIVIERS : 05 53 62 28 90
Ouverte tous les jours de 8h à 12h et de 14h à 19h.
Les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Brigade de Proximité de LA COQUILLE : 05 53 55 37 95
Ouverte le Lundi/Mercredi/Samedi de 14h à 18h.

Brigade de Proximité de LANOUAILLE : 05 53 55 38 95
Ouverte le Mardi/Mercredi/Samedi de 14h à 18h.

cob.thiviers@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Centre de Secours

Volontaires, vos sapeurs veillent...



Tél. 18 ou 112

Les membres du bureau de l'amicale tiennent à vous remercier de votre présence lors de nos manifestations. En effet grâce à vous, notre loto de février a connu un succès inégalé, avec plus de 300 personnes et vous êtes toujours plus nombreux à venir à notre soirée du 13 juillet. Nous tenons également à vous remercier de votre accueil lors de la présentation de notre traditionnel calendrier.

Nous reconduirons
ces 2 soirées en 2017

LOTO
Samedi 25 février
REPAS ET BAL
Jeu 13 Juillet

Remise d'un chèque par la Fondation
Agir en Charente-Périgord à l'Amicale
des Sapeurs-Pompiers.



Exposition de véhicules anciens lors du Comice.

CENTRE DE SECOURS DE LANOUAILLE

L'année 2016 qui vient de se terminer nous aura mobilisés sur plus de 300 interventions, pour plus de 400 sorties de véhicules. Nous avons une fois de plus réussi à répondre à toutes vos demandes de secours, malgré nos problèmes croissants de disponibilité en journée.

Nous sommes plus que jamais à la recherche de sapeurs-pompiers volontaires pour renforcer nos équipes, même si 4 nouvelles recrues nous rejoindront au 1^{er} janvier 2017. N'hésitez pas à vous renseigner. Le 31 décembre 2016, notre médecin **Commandant Jean-Pierre MARACHET** a mis fin à son engagement de sapeur-pompier volontaire après 35 années de service. Nous lui souhaitons une agréable retraite bien méritée.

L'ensemble des sapeurs-pompiers de Lanouaille se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous, une année 2017 pleine de joie, de bonheur et de réussite.

Lieutenant Jean-Marc CELERIER
Chef de Centre



Comité des fêtes

Composition du bureau

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**

Présidente : **Bernadette Feugeade**

Trésorier : **Gérard Martins**

Secrétaire : **Emilie Charpentier**

Secrétaire adjointe : **Sylvette Lafont**

12 MARS 2016 - SOIRÉE CABARET

La soirée cabaret a lancé nos activités de l'année 2016, et ce fut une belle réussite. Un peu plus de 150 personnes se sont déplacées pour venir écouter et vibrer sur les chansons des « 3 Cafés Gourmands ». Quelques anciennes chansons pour faire monter la température, puis les toutes nouvelles du dernier album ont ravi l'assistance. En première partie un groupe de Bergerac, qui compte parmi eux Clara, qui a des racines St Cyriennes, par Colette, sa maman, sans oublier Jeanine, sa mamie, toute heureuse d'avoir pu applaudir et encourager le même soir sur scène ses 2 petits-enfants, que du bonheur. A l'entracte, on a pu se régaler avec des gâteaux, des crêpes faits maison et se désaltérer...



10 AVRIL 2016 - RANDO DES FOURS

La Rando des fours s'est déroulée par un très beau temps, 543 marcheurs ont répondu présents malgré la concurrence de la Brive-Tulle, 320 repas ont été servis aux participants, et une cinquantaine aux invités et bénévoles. Un petit sondage parmi les participants a fait remonter beaucoup de retours positifs, la satisfaction de tous se lisait sur les visages, il est vrai que tout a été fait pour gommer les quelques points noirs qui gâchaient un peu la fête.

Comme d'habitude beaucoup sont impatients de partir, et c'est difficile de les retenir. Les départs des grands circuits prévus en « départ libre » dès 8h15, et celui des petits circuits en « départ groupé » à 9h ont largement été anticipés, ce qui fait qu'à 9 heures seuls quelques marcheurs disciplinés attendaient qu'on leur donne le feu vert. 4 circuits 9,12,16 et 20 km sont proposés.



Tout le monde prend le chemin le long du stade et se dirige vers la Chaumas, direction Montaleau, où un 1^{er} four, celui de Nicolas et Sabrina est à visiter. Il a servi à faire cuire les rôtis, mais le ravitaillement est un peu plus loin, suivant le circuit que l'on fait : à la Licoutie pour les 9 et 12 km, sinon à Chacord pour les 16 et 20 km. Dans chaque site toutes les petites mains du comité se sont affairées pour essayer de satisfaire l'appétit de tout le monde. A la Licoutie, Jacqueline et Claude ont vu passer le gros de la troupe par petites et grosses vagues.

En arrivant nos randonneurs se jetaient sur toutes ces belles pizzas chaudes et dorées à souhait, les quiches, le pain et les rillettes pour faire de bonnes « frottes à l'ail », une véritable tornade, qui a dévoré tout ce qui se présentait, à la manière des criquets... mais nos bénévoles avaient prévu large, et ils ont assuré, Claude et Richard au four, les autres étant sûrement au moulin... C'est ainsi que nos marcheurs ont fini gavés, mais heureux et ont poursuivi leur périple pour rallier la Jugie, où il y avait encore à manger, et à boire.



Pour ceux qui, plus courageux, avait choisi au Puy des Âges les 16 et 20 km, c'est Audrey et Benjamin, de nouveaux venus parmi nous, qui les attendaient de pied ferme. Il y a eu moins de monde et ces marcheurs qui privilégient plus la marche sportive, ne s'attardent pas trop au ravitaillement. La suite du circuit les a amenés au Moulin du Got pour une remontée à Linard en longeant l'Auvézère par un superbe sentier en partie privé. A Linard, chez Josina et Ben, les gérants du gîte de la Coline, se trouvaient à disposition de l'eau et des madeleines. De là, le retour se fait par la Licoutie, et la Jugie. Le 16 km, rentre par la route et le 20 km prend la direction du Bois Faurot, les Courses et enfin le stade.

Tous les participants se retrouvent à l'arrivée pour le pot de l'amitié, avec encore des pizzas et des quiches arrosées de rosé pamplemousse ou de divers jus de fruit. La pression était aussi à disposition pour ceux qui le désiraient.

La majorité de nos marcheurs, soit 320 se sont retrouvés autour de la table pour finir cette journée en beauté, beaucoup ont eu du mal à lever l'ancre, voulant profiter au maximum de cette sympathique journée.

L'équipe en place a réussi à faire de la Rando des Fours le rendez-vous incontournable du printemps, mais cette réussite peut s'avérer fragile car d'ici peu il va y avoir un renouvellement de génération qui va se poser, certains vont passer

la main, d'autres sont en attente et comme une telle organisation ne peut ni s'improviser ni se faire seul, il est important que dès à présent, si nous voulons pérenniser l'évènement, nous motivions de jeunes bénévoles pour assurer la relève. Déjà Nicolas et Richard ont pris les choses en main en s'occupant de la cuisson dans les fours aussi bien sur et hors des circuits, mais il nous faut aussi des volontaires à la boulangerie et à la cuisine. Si sur le terrain il commence à se passer des choses, trouver des volontaires pour gérer et coordonner l'ensemble de l'évènement sera notre challenge dans un avenir proche.

7 MAI 2016 - CONCOURS DE LABOURS VIEUX TRACTEURS ET CHARRUES



Cette année, pour favoriser l'alternance des cultures, le concours de labour a été délocalisé à la Champagne, sur la propriété de M. Claude Lasternas. Hélas, depuis Claude nous a quitté, nous transmettons nos remerciements à Colette et à ses enfants pour ce geste. Merci aussi à Jean-Pierre et ses neveux, qui travaillant le terrain, nous ont permis de venir piétiner un peu leurs plates-bandes.



Comme d'habitude le concours débute par le tirage au sort des parcelles à labourer, suivi d'un repas chaud à la salle des fêtes.

Ensuite vers 16h, les 52 candidats s'élancent, et essayent de tracer le plus joli sillon possible, sous l'œil averti de nos juges Serge et Serge, et oui, comme les Dupont, ils sont deux... Le meilleur en catégorie tracteur est Durand Alain, en catégorie motoculteur c'est Simonot, et en concurrent jeune, 4 Saint Cyriens se sont mis en évidence : 1^{er} Leymarie Aurélien, devant Aumaitre Valentin, et les jumeaux Leymarie Romain et Valentin.



Concurrent avec chenillard : 1^{ère} Mérimou Célia.

Beaucoup de monde ont assisté à ce concours et ont arpenté de long en large le terrain pour mieux observer ces vieilles mécaniques en plein travail.

A partir de 20h30, rdv à la salle des fêtes autour d'un bon repas préparé par Laurent Donzeau de Pompadour. La soirée a été animée par le DJ MAZ de Chabrignac, qui a su mettre le feu jusqu'à tard dans la nuit.

5 MAI 2016 - RANDONNÉE DE VIEILLES VOITURES

Ce jeudi 5 Mai, par un temps ensoleillé, 29 vieilles voitures ont pris la route de Sanas, puis Segonzac pour aller à Montignac. Le retour s'est fait par Thenon puis Brouchaud où une halte à la ferme Auberge le vieux chêne a permis à 81 adultes et 6 enfants de se restaurer. Ensuite la troupe a pris la direction de Tourtoirac, pour une visite de la grotte. Celle-ci fut découverte en 1995 par Jean

Luc Sirieix, un spéléologue de Mussidan. Malheureusement, peu de temps après, il est décédé accidentellement en voulant faire partager sa découverte à des amis. Dans cette environnement calcaire, au fil des ans, l'eau et la nature ont décoré et dessiné une immense fresque où les concrétions prennent diverses formes : ainsi stalactites, stalagmites, colonnes, draperies se succèdent tout au long de la visite. De retour à Saint Cyr, une collation a été servie aux participants.



5 JUIN 2016 - RANDONNÉE DES VIEILLES MOTOS

Ce jeudi 5 Mai, par un temps ensoleillé, 29 motos ont sillonné nos routes périgourdines. La colonne s'élance en pétaradant, direction Payzac, puis Angoisse où l'ami Joël, le 1^{er} magistrat du village nous a offert un excellent casse-croûte. Après cela, direction Lanouaille et retour à Saint Cyr après un périple de 85 km. Un repas copieux, préparé par les bénévoles les attendait.



MONTÉE DU PUY DES AGES

Prévue initialement le samedi 25 juin, mais reportée au samedi 3 septembre pour cause de doublon avec Concèze, la 1^{ère} montée du Puy des Âges s'est déroulée par une belle journée chaude et ensoleillée. Tous les participants ont apprécié le cadre et l'ambiance conviviale qui s'en dégageait. Nous avons réunis 52 marcheurs sur la

colline des Âges, venant des communes entourant le Puy, soit Juillac, Payzac, Saint-Cyr, Saint Mesmin, et Savignac. Notre objectif était de réunir quelques amoureux de la nature prêts à partager un bon moment avec des voisins connus ou inconnus. Tout le monde s'est retrouvé vers 12h30 au pied du château d'eau pour l'apéritif, ensuite chacun a sorti du sac son pique-nique, et s'est installé autour des tables mises en place par les bénévoles du comité des fêtes de St CYR. Après beaucoup d'échanges de plats et de paroles, tout le monde s'est donné rdv pour l'année prochaine.

En 2016, Saint-Cyr avait la responsabilité de l'organisation ; en 2017, ce sera Saint Mesmin.

13 JUILLET ET 14 AOÛT 2016 - MARCHÉS FESTIFS



La soirée du 13 Juillet a débuté par une petite averse vers 19 h, ce qui a eu pour effet de rafraîchir l'atmosphère et de faire fuir quelques participants. Pourtant cela n'a pas empêché près de 400 courageux de s'installer sur les bancs et tables légèrement humides et de passer une très bonne soirée en écoutant les mélodies de Nathalie Legay. Les plus courageux ont même tombé la chemise sur la piste de danse.



Changement de décor le dimanche 14 août, le soleil est là, la foule aussi. Environ 500 personnes ont fait le déplacement et c'est Bruno Reix qui est à la Baguette. Plus besoin de se réchauffer, c'est l'inverse, il faut refroidir la machine, heureusement la buvette est opérationnelle, et elle fait très bien son travail, personne n'est mort de soif...



Lors de ces deux soirées tous nos bénévoles se sont activés pour permettre à tous de passer un moment agréable, qu'ils en soient remerciés. Nous remercions aussi tous les exposants qui reviennent chaque année nous amener leurs produits, ils sont aussi un maillon indispensable.



29 OCTOBRE 2016 - CONCOURS DE BELOTE

Samedi 29 octobre a eu lieu notre concours de belote, dernière manifestation de l'année. 44 équipes se sont retrouvées pour se disputer les nombreux lots mis en jeu, c'est la paire Brun-Crouzillat qui a gagné les 2 canards gras offerts par le local Alain Buisson, ce dont nous le remercions. Bernard et Jacques Penaud arrivés 2^{ème} ont gagné 2 jambons secs.

TERRAINS DE PÉTANQUE

La municipalité met à la disposition des habitants de la commune 2 terrains de pétanque, situés au stade de foot. Depuis peu, il y a même l'éclairage. Or, il s'avère que ces terrains sont très peu utilisés par les Saint-Cyriens. Le Comité des Fêtes veut bien servir d'intermédiaire et de catalyseur pour mettre en relation ceux qui souhaitent jouer. Pour plus de confort toutes les installations du stade sont à notre disposition. Avant de trouver la journée qui convienne au plus grand nombre, on a besoin de savoir quelles sont les personnes susceptibles d'être intéressées, jeunes ou vieux, débutants ou chevronnés, anglais, français ou hollandais, etc. Tout le monde peut participer, faites nous le savoir. Vous pouvez déposer vos réponses directement à la mairie, ou par mail :

mairie.st-cyr-les-champagnes@wanadoo.fr
celle-ci nous transmettra.

GYM



Le comité des fêtes, toujours dans l'optique de dynamiser notre commune a décidé sous l'impulsion de sa présidente de créer une section gym. Le comité n'a pour rôle que la mise en relation des volontaires et la gestion des cotisations et des factures. Ne voulant pas faire de bénéfice avec cette activité, elle adapte les cotisations aux dépenses. Sandrine, monitrice à Profession Sport Limousin, basée à Tulle était libre le jeudi de 18h45 à 19h45, elle a donc été retenue. Pour cette 1^{ère} année, 44 personnes ont pris une carte, dont 23 St Cyriens, c'est remarquable. Il en a coûté 70 € pour ceux qui ont été présents les 10 mois, ce qui représente une dépense de 7 € mensuel.

Le dernier jeudi du mois de juin, pour la dernière séance de la saison, un apéritif dinatoire a été servi à tous les adhérents présents ce soir-là, et cela a été très apprécié.



MARCHE

Depuis le mois de janvier, une section marche est née, et dans la foulée le comité s'est affilié à la FFRP. Cette activité est ouverte à tous les amoureux de la nature et de l'effort physique. 29 marcheurs ont adhéré moyennant 5 € annuel.



Ils se retrouvent le 3^{ème} samedi de chaque mois, sauf en cas de mauvais temps, cette sortie est alors reprogrammée le samedi suivant. Pour satisfaire aux différents niveaux des marcheurs, deux parcours sont en général au programme. A l'arrivée, une petite collation attend les participants, ainsi cela nous permet d'échanger en toute convivialité en grignotant des petits gâteaux et en sirotant une tisane. Ces deux activités s'adressent bien sûr à tous ceux qui le souhaitent.

Tout au long de l'année 2016 toutes les manifestations organisées par le comité des fêtes ont connu un réel succès, et c'est dû pour l'essentiel à la volonté de tous les acteurs de se mobiliser pour un objectif commun. Ainsi chacun amenant sa pierre à l'édifice se révèle être nécessaire et indispensable. Nous profitons de cette tribune pour dire un grand merci pour cette implication et cette aide précieuse, à tous les bénévoles, les propriétaires de fours, de sentiers ou terrains privés, sans oublier la municipalité.

Calendrier 2017 des manifestations à St Cyr les Champagnes



AVRIL

- **Dimanche 9 avril** : randonnée des fours

MAI

- **Jeudi 25 mai** : randonnée de voitures anciennes
- **Samedi 13 mai** : concours de labours
- **Dimanche 14 mai** : rando vieux tracteurs

JUIN

- **Dimanche 4 juin** : randonnée de motos anciennes
- **Dimanche 25 juin** : la montée du Puy Des Ages

JUILLET

- **Jeudi 13 Juillet** : marché festif nocturne

AOÛT

- **Samedi 6 août** : journée détente pêche à la truite
- **Lundi 14 août** : marché festif nocturne

OCTOBRE

- **Mardi 31 octobre** : concours de belote

DECEMBRE

- **Décembre** : repas de chasse
- **Dimanche 17 décembre** : Noël des enfants

Groupement des chasseurs et propriétaires de St Cyr les Champagnes



Composition du bureau

Président d'honneur : **Alain Pierrefitte**

Président : **René Blondy**

Vice- Président : **Patrick Barthélémy**

Trésorier : **Jean-François Penaud**

Trésorier adjoint : **Stéphane Brandy**

Secrétaire : **Daniel Penaud**

Secrétaire adjoint : **Florent Lafont**

Saison 2016-2017 :

- **75 faisans** lâchés
- **Battues aux chevreuils** : 15 bracelets attribués
- **6 sangliers**
- **Destruction des nuisibles** : 10 renards, 150 ragondins

Manifestations organisées :

- **Pêche à la truite** en août
- **Repas de chasse** en décembre



L'assemblée générale est prévue début avril.

Nous remercions tous les propriétaires, chasseurs et bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la saison.

Tous les bénévoles désirant participer au bon fonctionnement de la société de chasse seront acceptés avec plaisir.

Le Président
René Blondy

Composition du bureau

Président : **Camille Mouillefert**

Vice Président : **Pierre Peyramaure**

Secrétaire : **Liliane Veyssiere**

Trésorier : **Gérard Martins**

Trésorier adjoint : **Guy Veyssiere**



L'association Périgord et Avenir attentive au respect de notre environnement est toujours prête à se mobiliser et à dénoncer d'éventuels manquements. Mais aucun fait marquant n'est à signaler sur notre commune, hormis les problèmes liés aux erreurs de tri des ordures ménagères qui affectent plusieurs sites. Il n'est pas rare de retrouver des sacs noirs ou des sacs jaunes avec des déchets non recyclables à l'intérieur, dans la poubelle jaune du recyclable.

C'est dommage, car ces pratiques nous pénalisent tous. Il est vrai que souvent ces faits sont imputables à des gens de passage, ou habitant hors de la commune, à nous d'être vigilants et quand nous en sommes témoins, il faut leur expliquer le fonctionnement de notre tri, en général ça se passe bien.

Pour tout contact :

Périgord et Avenir – Le Pouvureau –

24270 St Cyr les Champagnes

Tél. 05 53 52 21 01 - Fax : 05 53 20 96 17



Les Aînés St Cyriens

Composition du bureau

Président d'honneur :

Alain Pierrefitte, Maire

Présidente : **Josette Cantisane**

Vice-Présidente : **Marcelle Chapugier**

Vice-Présidente : **Suzanne Paddock**

Trésorière : **Raymonde Buisson**

Secrétaire : **Marie-Louise Fragne**



- 30 adhérents
- rencontres les **1^{er}** et **3^{ème}** jeudi de chaque mois, de 14h à 19h à la salle des associations
- cotisation annuelle : **15 €**

Festivités organisées en 2016 :

- rencontres entre adhérents pour la Galettes des rois, crêpes, goûter de Noël.
- 2 repas offerts aux adhérents.



Depuis quelques années, le club des aînés vivait avec à peine 10 participants, qui ne se retrouvaient plus que rarement.

Cette année, le club des aînés n'a pu participer aux manifestations de Saint Cyr (concours de labour, marchés festifs, Noël des enfants).

Le club s'est réuni pour la dernière fois le 15 décembre 2016 pour le goûter de Noël. Personne ne voulant prendre les fonctions dans le bureau, l'assemblée a décidé de mettre l'association en sommeil et de faire don du reliquat de la trésorerie : d'une part, à la commune pour le Noël des enfants, et d'autre part, au comité des fêtes.

« Avis à d'éventuels volontaires pour relancer le club des aînés... »

La présidente
Josette Cantisane

Rencontre avec notre cantinière : Marcelle Chapugier

Le conseil municipal voulait mettre à l'honneur une figure emblématique de notre commune, connue et aimée de tous, qui a partagé avec le plus grand nombre d'entre nous des moments privilégiés.

D'instinct, nous nous sommes tournés vers « La Cantinière ». C'est avec beaucoup de joie et de panache que Marcelle a accepté de nous répondre.

Voici un extrait de notre très longue conversation. Nous avons sélectionné les passages les plus intéressants, parfois, les plus croustillants. Certains passages ont été édulcorés ; tout le monde connaît le franc parler de notre cantinière...

Marcelle, pendant combien d'années avez-vous cuisiné pour les enfants de la commune ?

J'ai fait la soupe pendant 43 ans, de 1953 à 1995. Les premières années, j'avais près de 100 enfants (96 de mémoire) et j'ai fini les dernières années avec 12 élèves.

Pouvez-vous nous donner quelques idées de menus que vous concoctiez ?

Les menus étaient établis en fonction des légumes fournis par les parents d'élèves. A tour de rôle, les parents m'apportaient des légumes, des œufs, du lard et parfois des fruits. En fonction de la disponibilité, je cuisinais ce que j'avais. C'était souvent des pommes de terre, j'en épluchais des pleins paniers. Les autres produits alimentaires provenaient de chez « Bordas » chez « Longuechaud » et chez « la Poupée ». La viande provenait de chez Coulaud et Mazy, bouchers à Payzac. Le budget était très serré et les morceaux de viandes n'étaient pas du premier choix, surtout dans les années 50/60. Je préparais des mous de veau, et les enfants aimaient !! Aujourd'hui, si on présentait ce plat à la table d'une cantine, ça serait un véritable fiasco !! « Le fricando » (ragout de viandes avec pommes de terre/carottes) et le pot au feu étaient aussi souvent à l'honneur. Aujourd'hui c'est fini tout ça...

Marcelle, quels étaient les plats préférés des enfants et les plus détestés ?

Les sardines et le saucisson n'avaient pas beaucoup de succès. Par contre, les patates, c'était une valeur sûre ! En fin de carrière, je faisais de la blanquette de veau, les enfants aimaient beaucoup.

Vers la fin, je les chouchoutais plus, je faisais aussi des desserts (riz au lait, crêpes, clafoutis) alors qu'au début, je ne faisais jamais de dessert.

Je faisais parfois de la compote si certains parents m'apportaient des pommes mais rien de plus. Il faut bien se rendre compte que les gens n'avaient pas d'argent juste après la guerre, c'était dur, très dur et on mangeait des plats rudimentaires, il n'y avait pas de superflu.

Nous vous avons souvent entendu dire que les garçons étaient terribles, beaucoup plus que les filles. Est-ce vrai ?

Ah oui alors ! Je peux vous dire que j'ai vraiment vu des enfants terribles, beaucoup de garçons mais il y avait aussi des filles, mais essentiellement les garçons. Il faut savoir qu'au début, les enfants allaient à l'école jusqu'à 14 ans, ils étaient déjà grands et alors ils étaient terribles !

Le plus terrible Marcelle de votre carrière, qui était ce ? Vous avez le droit de le dire, lancez-vous .

Et là, Marcelle se lâche et nous livre des noms. Nous ne les dévoilerons pas, mais nous vous donnons des indices :

1. Il s'agit de 2 garçons appartenant à une même famille, oncle et neveu
2. Ils ont tous les deux le même nom hasard ou coïncidence...
3. Initiales : A.B.
4. Le plus jeune habite encore sur la commune de Saint Cyr

Qui sommes-nous ?

A vous de réfléchir et de trouver. Mais attention cette liste est non exhaustive !! Nous pourrions la rallonger car notre cantinière « a balancé » !! C'était un moment très agréable.

Marcelle, quels sont vos plus beaux souvenirs et les plus mauvais ?

Oui, j'ai vraiment eu de grandes frayeurs, de très grandes frayeurs et des situations difficiles à gérer. Je me souviens encore une fois d'une bagarre « de grands » dans les années 60, une bagarre avec un couteau où un élève a tailladé le bras de l'autre (nous ne donnerons pas de noms). J'étais paniquée. Beaucoup plus tard, dans les années 80, il y a un élève qui s'est fracassé la tête contre la porte des toilettes et ça l'a étourdi. Là aussi, j'ai beaucoup eu peur.

Je me souviens aussi du chien de l'instituteur qui était avec nous dans la cantine et qui un jour, alors qu'un parent d'élève entrait dans la cantine, lui a sauté dessus et le tenait en joue, ses deux pattes sur les épaules du père, nez contre museau. J'ai appelé le chien, je lui ai parlé et il s'est remis sur ses quatre pattes (*super, un sauvetage cantinière*)

Mon plus beau souvenir : les dernières années, nous organisons un petit Noël pour les enfants, je faisais des bûches et j'aimais beaucoup ce moment de partage avec les parents et les enfants. C'était très sympathique. J'ai de très bons souvenirs de certains élèves, ils n'étaient pas tous terribles non plus !



Le mot de la fin Marcelle (mais aussi le mot de la faim pour une cantinière)...

Eh bien, j'en ai connu des gosses ! Et en 43 ans, j'ai vécu une vraie évolution de la vie. Aujourd'hui, les gosses sont heureux, les budgets sont moins stricts, ils sont bien nourris à la cantine. Ce n'était pas le cas à mes débuts. On ne peut pas comparer, la vie est tellement différente...

Merci beaucoup Marcelle pour nous avoir fait partager ces moments de confidences. Tout le monde garde un merveilleux souvenir de « notre cantinière »

Marcelle nous a tout raconté avec des étoiles dans les yeux, elle a revécu en 2H de discussion, ses 43 années de carrière, comme si elle y était Bravo et merci encore



RECETTE DES FILLES

Brioche aux pralines

INGREDIENTS :

400 gr de farine - 50 gr de sucre – 150 gr de beurre – 1 pincée de sel – 3 œufs – 10 cl de lait – 250 gr de pralines roses - levure du boulanger fraîche, environ la moitié d'un cube, ou 2 sachets si levure lyophilisée

Dans une jatte, mettre la farine, le sucre, le lait, le sel, les œufs – mélanger le tout puis rajouter le beurre en petit cube et mélanger à nouveau jusqu'à l'obtention d'une pâte souple et lisse. Rajouter du lait ou de la farine selon le cas, si nécessaire. Au dernier moment, mettre la levure, préalablement diluée dans très peu de lait et pétrir à nouveau. La pâte ne doit pas être collante, elle doit se détacher du contenant. Ne pas hésiter à pétrir, pétrir, pétrir...



Laisser ensuite reposer la pâte, soit à température ambiante pendant 2h, soit dans le four préalablement chauffé à 50°. Laisser alors la pâte lever pendant 1h environ. Une fois la pâte levée, la pétrir à nouveau et incorporer à ce moment là les pralines que vous aurez préalablement concassées (attention à ne pas les réduire en poussière, on doit bien distinguer les morceaux de pralines)

Une fois les pralines incorporées, déposer la pâte dans un moule en terre cuite ou téfal préalablement tapissé de papier sulfurisé. Laisser reposer à nouveau environ 30 mn à température ambiante ou 15 mn dans le four préchauffé à 50°

Puis, enfourner alors la brioche, thermostat 150° pendant 30 mn
Démouler et consommer sans modération !!

Astuces :

- sortir les œufs du réfrigérateur 1 à 2h avant utilisation
- ne pas sortir le beurre du réfrigérateur avant utilisation. Le beurre doit être bien froid
- pendant le temps de pousse (levée), recouvrir la jatte d'un torchon afin que la pâte ne se dessèche pas sur le dessus (sinon, formation d'une mini croûte)
- et enfin, recommandé par tous les médecins : c'est bon pour le moral !!



BON APPÉTIT

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Janvier 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, BARTHELEMY Franck, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absent : REYNAUD Sabrina, excusée, qui a délégué son droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code des Collectivités Territoriales à Madame Sylvette LAFONT, lecture du pouvoir faite par Monsieur le Maire.
Madame Sylvette LAFONT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2015 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Encaissement du chèque de remboursement d'ERDF relatif aux Marchés Festifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'ERDF rembourse 511,48 € sur les factures des Marchés festifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque.

2/ Avenant de la convention travaux d'éclairage public : règlement des factures.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public.

A dater de février 2016, le SDE 24 prend en charge le règlement des factures de l'éclairage public qu'il transfèrera ensuite sur les factures de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public.
- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer l'avenant.
- **Autorise** le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24.
- **Autorise** le représentant de la collectivité à signer les documents qui s'y rapportent, convention de prélèvement, mandat de prélèvement SEPA.
- **S'engage** à prévoir les crédits nécessaires au budget.

3/ Modification des statuts de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'usine REPETTO a racheté ses locaux à la Communauté de Communes.

La compétence « Entretien d'un bâtiment relais générant au moins 100 emplois » doit être supprimée. Doit-être ajouté un article 10 bis.

Ainsi rédigé : la Communauté de Communes peut décider d'adhérer à un syndicat à la majorité simple de ses membres.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

4/ Terrain SEMBLAT.

Monsieur le Maire fait le point sur les finances de la commune et présente le projet d'achat du terrain.

Il s'agit de deux parcelles constructibles d'une surface totale de 3281 m² pour lesquelles il faudra prévoir un nettoyage (dessouchage, mise en herbe).

Tous les héritiers SEMBLAT ont donné leur accord à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser cet achat devant le notaire.

5/ Questions diverses.

- **Séances de gym** : location de la salle polyvalente pour les séances de gym le jeudi soir. Le Conseil Municipal décide d'un montant symbolique de 50 € à l'année.
- **Taille des arbres** : Monsieur le Maire propose d'organiser avec Monsieur PEPIT un samedi "taille des arbres" afin de se former à certaines techniques de taille.
- **Concours des villages fleuris** :
 - Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité Départemental : « Saint-Cyr obtient, pour la cinquième année consécutive, le 1^{er} prix pour les villages de moins de 1000 habitants et est proposé à la 1^{ère} fleur pour 2016. »
 - On pourrait envisager pour poursuivre dans le sens de cette démarche de planter des fruitiers et promouvoir les échanges ou dons de plantes vivaces.
- **Ruche aux livres** : discussion autour du choix et de l'emplacement de la "Ruche aux livres": des propositions précises devront être soumises au prochain conseil.

La séance est levée à 22h45.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mars 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Contrat d'objectif 2016

Monsieur le Maire informe le conseil des nouvelles modalités du contrat d'objectif du conseil départemental et indique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver ce nouveau principe.

Pour rappel, le contrat d'objectif est un système basé sur la concertation et la contractualisation sur plusieurs années, il permet aux collectivités de réaliser des travaux d'aménagement et d'équipement.

L'enveloppe globale affectée au contrat d'objectif est désormais répartie de la façon suivante : 60 % pour les communes et 40 % pour les communautés de communes. Jusqu'à ce jour, l'enveloppe du contrat d'objectif était consacrée à 100 % pour les communes.

Cette nouvelle répartition permettra de subventionner des projets plus importants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouvelles modalités du contrat d'objectif du Département.

2/ Demande d'aide pour un séjour de classe de découverte

Le Lycée Jean-Baptiste DARNET sollicite une aide financière pour 1 élève, WEST Maslin, domicilié à Saint Cyr les Champagnes dans le cadre d'un séjour en Italie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière de 30 €.

3/ Luminaires boules (SDE24)

Sur la commune sont recensés 2 luminaires boules, ils se situent au lotissement Las Sagnas. Le SDE 24 souhaite les supprimer et les remplacer, et prend à sa charge cette opération.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité pour cette opération de remplacement de luminaires.

4 /Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires (incendie, intempérie, canicule, épidémie, accident, interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie...)

Le PCS a pour objectif l'information préventive et la protection de la population et de se préparer préalablement en se formant, et en se dotant de modes d'organisation et d'outils techniques. La Communauté de Communes propose de recruter un « emploi service civique » qui sera en charge de recueillir toutes les informations nécessaires pour préparer les PCS de chaque commune membre.

Monsieur le Maire propose au conseil dans un 1^{er} temps de valider le principe d'élaboration du PCS communal. Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité.

Le Maire précise qu'il sera nécessaire de désigner un référent communal pour ce dossier.

5/ Questions diverses

- **Demandes de subventions 2016 des associations** : beaucoup de demandes pour 2016, rappel des subventions accordées en 2015, elles seront étudiées lors du vote du BP 2016.
- **Achat d'un chapiteau** : proposition de l'entreprise DOUCET pour un chapiteau d'occasion 6 m x 4 m, montants alu, bâches sur 4 cotés, pour un montant de 2 280 € TTC.
- **Restauration du cadastre** : souhait d'installer le nouveau cadastre dans la salle de réunion pour consultation et cela nécessite un support. Devis de JL CHAMPAGNE menuisier de 696 € TTC.

Stade de foot: contrôle obligatoire des aires de jeux/sportives, les buts du stade de foot doivent être contrôlés.

- **Normalisation des adresses :** LA POSTE a établi un devis pour un montant de 1 268 € TTC, se renseigner par rapport à la procédure à mettre en œuvre après la normalisation des adresses.
- **Distribution des colis et des bulletins municipaux :** distribution des bulletins et des colis pour les personnes âgées n'ayant pu participer au repas des aînés, faite par les conseillers.
- **Concours des villages fleuris :** Jacques PENAUD fait un rappel de la cérémonie au cours de laquelle Saint Cyr a obtenu, pour la cinquième année consécutive, le 1^{er} prix pour les villages de moins de 1000 habitants et rappelle que St Cyr sera proposé à la 1^{ère} fleur pour 2016, et qu'il est nécessaire de préparer un dossier. Sylvette Lafont propose donc de réunir la commission environnement.
- **Ruche aux livres :** Corinne Bouzonie propose de réaliser un habillage bois d'un ancien frigo : elle soumet un devis de Clairvivre pour un montant de 350 €.
- **Réunion de la Communauté de Communes :** elle aura lieu à Saint Cyr jeudi 10 mars à 18H30, l'ensemble du conseil municipal y est convié.

La séance est levée à 22h40.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2016 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 7 mars 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle l'évolution des taux depuis 2008, sans augmentation et il indique également l'augmentation annuelle des bases fixées par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2016, sachant que le produit attendu pour 2016 est de 118 901 €, contre 116 608 € en 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2016 :

- Taxe d'habitation (TH) : 10.42 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 13.38 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 98.50 %

2/ Présentation et vote du compte administratif 2015

Yves Longuechaud est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 179 121.82 €

* **Recettes** = 268 113.03 € avec un résultat reporté de 211 752.09 €, soit 479 865.12 €.

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 206 780.70 € avec un résultat reporté de 50 502.08 € soit 257 282.78 €.

* **Recettes** = 126 363.99 € RAR= 5 055 € soit au total 131 418.99 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2015.

Résultats du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 300 743.30 € (résultat 2015 de 88 991.21 € + résultat antérieur de 211 752.09 €)

=> le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 125 863.79 €, comprenant 5 055 € de RAR en recettes.

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 174 879.51 €

Affectation des résultats du compte administratif 2015

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 300 743.30 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 130 918.79 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 130 918.79 €

=> report excédentaire en fonctionnement (002) = 174 879.51 €

3/ Vote du budget primitif 2016

FONCTIONNEMENT:

* **recettes** : recettes réelles = 234 827.46 €

report excédentaire de fonctionnement = 174 879.51 € **total = 409 706.97 €**

* **dépenses** : **409 706.97 €** avec un virement de 104 317.26 € en recettes d'investissement.

INVESTISSEMENT :

* **recettes** : 157 207.79 € avec un virement de 104 317.26 € de fonctionnement + 5 055 € de RAR soit un **total de 266 580.05 €**

* **dépenses** : 135 661.26 € + un déficit antérieur de 130 918.79 € soit un **total de 266 580.05 €**.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2016.

Monsieur le trésorier d'Excideuil dresse le bilan financier de la commune :

⇒ La situation financière de la commune est très saine à la clôture de l'exercice 2015

- Le niveau de trésorerie est très correct
- la commune a une capacité d'autofinancement de 310 € /hab. (contre une moyenne départementale de 154 €/hab.)
- L'encours de la dette est de 413 €/hab. (contre une moyenne départementale de 535 €/hab.)

4/ Questions diverses

- **Saint Cyr de France** : aura lieu du 16 au 18 septembre 2016 à Saint Cyr sur Gironde, le coût est de 90 €/pers. les personnes intéressées devront se manifester.
- **Achat d'un chapiteau** : l'entreprise DOUCET a livré et installé le chapiteau.
- Sabrina Reynaud fait le **compte-rendu de la réunion du Syndicat des transports scolaires** : elle informe que le syndicat a décidé de diminuer la participation financière des communes au Syndicat au titre de l'année 2016 pour le transport des élèves, elle passe à 250 €/enfant (au lieu de 270 €/enfant), que le syndicat projette de remplacer le grand car (utilisé pour un circuit et pour toutes les sorties des écoles), une étude est en cours (reprise de l'ancien, achat d'un car neuf, financement et subventions)

La séance est levée à 11h45.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mai 2016 à 10H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Absents excusés : DACHE Sylvette, BARTHELEMY Franck.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 9 avril 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Redevance d'occupation du domaine public par ERDF

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour encaisser la redevance de 197 € d'ERDF pour occupation du domaine public.

2/ Heures complémentaires

Monsieur le Maire informe que la secrétaire Céline VIGNAUD a effectué 16 heures complémentaires (mariage, conseils municipaux, élections...) et propose de les lui payer.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité de payer 16 H complémentaires à Céline VIGNAUD.

4/ Questions diverses

- **Chapiteau** : Monsieur le Maire propose de mener une réflexion pour l'élaboration d'un règlement intérieur concernant l'utilisation du chapiteau.

La séance est levée à 10H55.

Le Conseil Municipal s'est rendu à 11H00 à la cérémonie de célébration du 71^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, LONGUECHAUD Yves.

Absent excusé : BUISSON Alain.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 8 mai 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Modification du périmètre de la communauté des communes

Monsieur le Maire informe le Conseil que la proposition n°5 du SDCI prévoit la modification du périmètre de la communauté de communes du Pays de Lanouaille par l'extension aux communes de la communauté de communes Causses et Rivières, à l'exception de la commune de Savignac-les-Eglises, appelée à rejoindre la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le projet de périmètre de cette extension est le suivant :

- Les **11 communes de la Com Com de Lanouaille** : Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, Preyssac d'Excideuil, Saint Cyr les Champagnes, Saint Médard d'Excideuil, Saint Sulpice d'Excideuil, Sarlande, Sarrazac, Savignac-Lédrier
- Les **19 communes de la Com Com Causses et Rivières** : Anliac, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac, Excideuil, Génis, La Boissière d'Ans, Mayac, St Germain des Prés, Saint Jory-Lasbloux, St Martial d'Albarède, Saint Mesmin, St Pantaly-d'Ans, St Pantaly d'Excideuil, St Raphaël, St Vincent sur l'Isle, Salagnac.

Ce projet est soumis à l'approbation du conseil municipal : approbation à l'unanimité.

2/ Composition du nouveau conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle répartition des sièges du nouveau conseil communautaire issu de l'extension :

⇒ 44 délégués au total pour 30 communes :

- 4 délégués pour Excideuil
- 3 délégués pour Lanouaille, Payzac et Salagnac
- 2 délégués pour Coulaures, Cubjac, Savignac-Lédrier, Angoisse, Cherveix-Cubas
- 1 délégué pour St Germain des Prés, Saint Médard d'Excideuil, St Martial d'Albarède, Génis, Dussac, Sarlande, Sarrazac, St Sulpice d'Excideuil, Mayac, St Mesmin, Anliac, St Vincent sur l'Isle, St Cyr les Champagnes, St Jory Lasbloux, Clermont d'Excideuil, La Boissière d'Ans, Brouchaud, Preyssac d'Excideuil, St Pantaly d'Ans, St Pantaly d'Excideuil, St Raphael.

Les communes disposant d'un seul délégué devront désigner un suppléant.

Pour la commune, Daniel PICHON reste délégué suppléant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette composition du nouveau conseil communautaire.

3/ Adoption du nouveau périmètre du syndicat de l'eau

Le nouveau périmètre du Syndicat de l'eau regroupera le SIAEP d'Excideuil, de Nanthiat et de Payzac-Savignac.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ce nouveau périmètre du Syndicat de l'Eau.

4/ Approbation des statuts du nouveau syndicat

L'adoption du nouveau périmètre du Syndicat de l'eau entraîne donc un nouveau syndicat qui nécessite l'élaboration de nouveaux statuts. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire pour chaque commune de désigner à nouveau ses délégués.

Le Conseil municipal décide de conserver les délégués désignés précédemment, à savoir :

- Titulaires : PICHON Daniel et BUISSON Alain
- Suppléants : PIERREFITTE Alain et DACHE Sylvette

Approbation à l'unanimité, par le Conseil Municipal des statuts et des délégués du nouveau syndicat.

5/ Approbation de la décision prise par la commission d'appel d'offre et adjudication

La Commission d'appel d'offres s'est réunie en vue de désigner l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie prévus en 2016, à savoir : principalement La Route de Pompadour, un programme de stabilisation a été réalisé en partie sur cette route en 2015, et il est prévu en 2016 de prolonger cette stabilisation jusqu'à l'entrée du bourg. D'autres travaux de voirie sont prévus sur la Route de Varagnac, Chignaguet et Magnac.

3 entreprises ont postulé : FREYSSINET, LASTERNAS et MOURY.

La CAO a décidé de retenir l'entreprise Jean-Marie FREYSSINET, pour un montant total HT de travaux de 41 727 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision de la CAO.

6/ Questions diverses

- Règlement chapiteau : il est décidé de proposer aux particuliers le chapiteau à la location, uniquement en annexe à la location de la salle polyvalente, mais pas le chapiteau seul. Un supplément sera alors appliqué à la location de la salle. Le montage et le démontage devront être assurés par la commune aidés par le loueur
- Point sur les travaux en cours : les grilles de la terrasse de la mairie ont été repeintes, ainsi que les poteaux de la salle polyvalente, les travaux de la maison Géraud sont en cours, les travaux de la cour de l'école devraient débuter prochainement
- Suppression des fils nus : villages du Buisson et Latrade => supprimés, reste encore au Pouvreau, à La Bordas et au Moulin de Montaleau.
- Congés d'été du personnel : la secrétaire de mairie sera en congés durant 3 semaines, soit du 18 juillet au 5 août, des permanences seront assurées par le Maire et les adjoints.
- Jean-Pierre Leymarie signale que le Pont Lacaraque a été accroché et que le Pont de la Jugie a été réparé.

La séance est levée à 21h45.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 juin 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ Charte 0 pesticide

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la charte « 0 pesticide » initiée par le Conseil Départemental de la Dordogne, qui propose aux communes et aux EPCI une démarche environnementale qui amène à repenser la gestion des espaces verts de façon à diminuer, voire supprimer totalement la consommation de pesticides.

L'objectif de cette charte est d'accompagner les Communes vers le « 0 pesticide » en proposant des formations à destination des agents, un soutien technique et méthodologique pour la mise en place de solutions de substitution à l'emploi de pesticides dans les espaces publics.

L'adhésion à cette charte implique un travail de réflexion de la part des élus et de la part des agents techniques et doit s'accompagner d'une campagne de communication à destination de la population pour expliquer la démarche.

Le Maire indique qu'aujourd'hui la commune emploie très peu de pesticides et que l'adhésion à cette charte ne modifiera que très sensiblement les pratiques communales existantes.

Le Conseil Municipal approuve donc à l'unanimité l'adhésion de la commune à la charte « 0 pesticide »

2/ Trois décisions modificatives

Monsieur le Maire présente 3 décisions modificatives de crédits :

⇒ DM N°1 d'augmentation de crédits en investissement :

+ 1 020 € en dépenses au compte 2151

+ 1 020 € en recettes au compte 2031

⇒ DM N°2 d'augmentation de crédits en investissement sur l'opération terrains 2016:

+ 204 € en dépenses au compte 45411

+ 204 € en recettes au compte 45421

⇒ DM N°3 de virements de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Diminution de 6 000 € en fonctionnement au compte 617

Augmentation 6 000 € en investissement au compte 2151 (voirie 2016)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 3 décisions modificatives au BP 2016.

3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2015 :

- Taxe assainissement individuel : une part fixe de 95 €/an et 1.30 €/m³ d'eau consommée

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 :

- compétence communautaire, contrôle SATESE.

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

5/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau :

Quelques chiffres :

- 5 059 habitants,
- 3 066 abonnés,
- consommation moyenne 125 litres / habitant / jour,
- eau de bonne qualité,
- prix 3.12 m³

Le Conseil Municipal, prend acte de cette présentation.

6/ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille a décidé de modifier ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2017, du fait de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.

Il prévoit que les communes de Anhiac, La Boissières-d'Ans, Brouchaud, Cherveix-Cubas, Clermont-d'Excideuil, Coulaures, Cubjac, Excideuil, Genis, Mayac, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jory-las-Bloux, Saint-Martial-d'Albarède, Saint-Mesmin, Saint-Pantalys-d'Ans, saint Pantalys d'Excideuil, Saint-Raphaël, Saint-Vincent-sur-l'Isle et Salagnac rejoignent la Communauté de Communes susmentionnée.

Ces nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire et Monsieur le Maire propose au conseil l'approbation de ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces statuts.

7/ Questions diverses

- Céline VIGNAUD : obtention du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, elle est donc nommée stagiaire de ce nouveau grade à compter du 1^{er} octobre 2016.
- Anthony POUQUET : renouvellement de son contrat pour une durée supplémentaire d'1 an.

- Le logement au-dessus de la mairie est toujours vacant, annonce à faire paraître plus largement.
- Les travaux de voirie de la Route de Pompadour, Varagnac, Chignaguet et Magnac sont terminés.
- Les travaux concernant l'accessibilité des abords de la salle polyvalente (marquage au sol des parkings handicapés, peintures des escaliers..) ne correspondent pas à ceux attendus, ils vont être revus.
- Sabrina REYNAUD rappelle que les travaux de réfection de la Route de Montaleau, suite à dégradation ne sont toujours pas fait, entreprise FREYSSINET à relancer.

Sabrina fait le compte-rendu de la réunion du SIACC (transports scolaires) : un point est fait sur la rentrée 2016. Il est prévu de vendre le car non climatisé de 47 places du Syndicat et de le remplacer par un car plus petit de 36 places et climatisé.

- Corinne BOUZONIE informe que la commission communale environnement est passée durant l'été pour visiter les maisons fleuries, que beaucoup d'habitants ont transmis des photos de leurs maisons et que la commission va devoir se réunir afin de récompenser « la maison fleurie 2016 ».

La séance est levée à 22h15.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 novembre 2016 à 9H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, DACHE Sylvette, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain, LONGUECHAUD Yves.

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention contrat d'objectif pour travaux de voirie Route de Pompadour.
- Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploitation (renouvellement et extension) de la carrière de Coulas à Saint-Mesmin.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que lors de la séance du 23 septembre dernier, l'assemblée avait approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille applicable au 1^{er} janvier 2017, du fait de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016.

Monsieur le Maire précise que cette approbation des statuts au sein du conseil ne pouvait intervenir qu'après le 27 octobre, c'est pourquoi Monsieur le Maire repropose au Conseil municipal d'approuver ces nouveaux statuts à la date de ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces statuts.

2/ Fixation du prix du chemin BLONDY

Monsieur le Maire informe le conseil que le chemin d'accès à La Chaumas doit faire l'objet d'une nouvelle délibération fixant le prix de ce chemin, suite à projet de changement d'assiette, et d'enquête publique en date du 20 août au 04 septembre 2014.

A ce jour, plusieurs actes sont nécessaires à la finalisation de ce projet avec la famille BLONDY, il convient de fixer le prix de vente.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 1 € symbolique et que la commune prenne en charge les frais afférents à cette vente/échange.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces conditions et autorise Monsieur le Maire à réaliser les différentes transactions nécessaires à la finalisation de ce dossier.

3/ Demande de subvention au département pour travaux de voirie Route de Pompadour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis réalisé par l'entreprise FREYSSINET pour des travaux de voirie 2017 : réfection totale de la Route de Pompadour, pour un montant de 88 500 €.

Le Maire demande au conseil l'autorisation pour faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du futur contrat d'objectif, au taux de 20 %, soit une demande de subvention de 17 700 €.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces travaux de voirie pourront s'étaler sur deux années, mais qu'il convient de faire la demande de subvention dans sa totalité, dès maintenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à faire la demande de subvention au Conseil départemental, dans le cadre du contrat d'objectif pour les travaux de voirie.

4/ Questions diverses

- **Maison Géraud** : les travaux avancent bien, pas de retard pris, la mise en location devrait avoir lieu en mars 2017, 2 logements de 73 m² chacun et 1 logement d'environ 100 m²
- **Travaux communaux** : la toiture du préau a été refaite, le terrain SEMBLAT acheté par la commune a été nettoyé par l'entreprise LASTERNAS, Daniel Pichon et Jacques PENAUD ont fini de le nettoyer (ramassage de pierres et racines) et l'ont enherbé.
- **Cloche de l'Eglise** : un devis de réparation pour un battant a été demandé pour un montant de 1 116 €.
- **Incendie d'une maison d'habitation** : le Maire informe qu'un incendie a eu lieu dans une maison en pleine nuit, et que s'est posé la question du relogement immédiat de la famille, ils ont été relogés chez des amis. La commune doit être en mesure de reloger les familles en cas de catastrophe, c'est pourquoi il faut finaliser le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) afin de pouvoir proposer un logement de secours.
- **Logement communal** : le logement situé au dessus de la mairie est reloué.
- **Noël des enfants** : la date est fixée au dimanche 18 décembre 2016, Sabrina REYNAUD précise que 43 enfants sont invités cette année, et que les invitations partiront dans les familles dès le 15 novembre.

- **Repas des aînés** : la date est fixée au dimanche 5 février 2017. Monsieur le Maire propose de consulter différents traiteurs.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Sabrina Reynaud informe le Conseil que 2 enfants de la commune participeront à la cérémonie avec la lecture d'un poème.
- **Coupures d'électricité et accès internet** : l'ensemble du conseil déplore les coupures/microcoupures incessantes d'électricité et des difficultés d'accès à Internet.

La séance est levée à 10h55.

11 h : cérémonie commémorative du 98^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le Monument aux Morts.

Un vin d'honneur, à la salle de réunion, offert par la municipalité, a clôturé cette cérémonie.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : PIERREFITTE Alain, PICHON Daniel, PENAUD Jacques, LAFONT Sylvette, BARTHELEMY Franck, LEYMARIE Jean-Pierre, BOUZONIE Corinne, REYNAUD Sabrina, BUISSON Alain.

Absente excusée : DACHE Sylvette, ayant donné son pouvoir à Corinne BOUZONIE

Absent : LONGUECHAUD Yves

Madame Sabrina REYNAUD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 11 novembre 2016 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention du collège de Lanouaille pour voyage scolaire
- Convention d'adhésion au service commun d'instruction en matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ Décision modificative

Monsieur le Maire présente une décision modificative de crédits au BP 2016 :

⇒ DM de virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

- Diminution de 2 000 € en fonctionnement
- Augmentation 2 000 € en investissement
pour les travaux de déblaiement du terrain Semblat

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative au BP 2016.

2/ Renouvellement du groupement d'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention en cours permettant de grouper l'achat d'électricité arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Suite au regroupement de syndicats, il est nécessaire de renouveler le groupement d'achat d'électricité et d'élaborer une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour le groupement d'achat d'électricité.

3/ Tarif du chemin de la Licoutie

Monsieur le Maire informe le conseil que le projet d'élargissement du carrefour situé à La Licoutie doit faire l'objet d'une nouvelle délibération. En 2009, le carrefour a été élargi afin d'améliorer la circulation, Sylvette DACHE a cédé à la Commune une partie de son terrain.

A ce jour, un acte de vente est nécessaire à la finalisation de ce dossier et il convient d'en fixer le prix.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 1 € symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces conditions et autorise Monsieur le Maire à réaliser les différentes transactions nécessaires à la finalisation de ce dossier.

4/ Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention, par le Collège de Lanouaille pour un voyage scolaire en Ecosse.

2 élèves de Saint Cyr sont concernés.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser une subvention de 30 € par enfant, il est précisé que cette subvention sera versée directement à la famille et qu'il leur appartient d'en demander le versement à la mairie.

5/ Convention d'adhésion au service commun d'instruction en matière d'urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la loi ALUR impose aux communes « l'instruction des actes d'urbanisme » en lieu et place des services de l'Etat (DDT). La CCMPLTJ (Communauté de Communes des Marches du Périg'Or Limousin Thiviers Jumilhac) dispose dans ses statuts de la mission « instruction des actes d'urbanisme ».

Pour des questions d'efficacité du service rendu et de maîtrise des coûts, la CCPL (Lanouaille) et la CCPLPCTJ ont convenu de créer un service instructeur commun qui sera mis à disposition des communes membres de la CCPL.

Afin d'adhérer à ce service, en application de l'article R423-15 du code de l'urbanisme la commune doit signer la convention établie entre la commune, la CCPL et la CCMPLTJ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

6/ Questions diverses

- **Logement ancien presbytère** : départ du locataire, libre à la location à partir du 1^{er} janvier 2017, T2, 257 € mensuel.
- **Noël des enfants** : Le Maire informe le conseil que la famille MONTEZIN et le Club des Aînés de Saint Cyr ont fait des dons respectivement de 50 € et 500 € à affecter au Noël des enfants. Un courrier de remerciement leur a été envoyé et ils sont également invités à participer à cette journée du 18 décembre 2016.
- **Repas des aînés** : la consultation des traiteurs est en cours, et au vu de leurs disponibilités, la date sera éventuellement à revoir.
- **Vœux du Maire** : la date est fixée au dimanche 8 janvier 2017.
- **Commission fleurissement**: elle se réunira le mardi 7 décembre.

La séance est levée à 10h30.

